



LE MONDE

Turquie: la cour interdit
le Parti de la vertu

Page B 9

LE DEVOIR

LES ARTS

La croisade de Murray, Lake,
Bluiett, Purcell et d'un octet

Page C 1



VOL. XCII N° 139

LES SAMEDI 23 ET DIMANCHE 24 JUIN 2001

1,95\$ + TAXES = 2,25\$

Que la fête commence!

JEANNE CORRIVEAU
LE DEVOIR

Les Québécois sont invités à défroisser leurs drapeaux et à oublier le temps d'une fin de semaine les vicissitudes de l'actualité politique pour participer aux festivités de la Saint-Jean-Baptiste qui se déroulent dans toutes les régions du Québec. Dans la Vieille Capitale, on se prépare à veiller tard avec le grand spectacle des plaines d'Abraham qui se prolongera jusqu'à 4h du matin, tandis qu'à l'autre bout de la 20, le Défilé de nuit ce soir et le spectacle au parc Maisonneuve demain s'efforceront d'éveiller la fibre patriotique des Montréalais.



Plus de 800
activités sont
prévues à travers
le Québec
pour célébrer
la Fête nationale

figurants. L'événement aura lieu beau temps mauvais temps, qu'on se le dise. Les organisateurs assurent que la décision prise il y a trois ans de présenter le défilé en soirée plutôt qu'en après-midi n'a pas trop affecté le nombre de personnes âgées parmi les spectateurs. L'heure tardive tend toutefois à réduire le nombre de poussettes aux abords du défilé.

À Québec, le spectacle en plein air sur la pelouse des plaines d'Abraham débutera à 20h pour se terminer aux petites heures du matin. Pour la troisième année consécutive, l'animation a été confiée à Nor-

VOIR PAGE A 12: FÊTE

Lire aussi

Bonne fête Québec

■ Cahier E

IDÉES

Les autochtones et les droits ancestraux

La reconnaissance de droits territoriaux aux autochtones ne fait pas l'unanimité, c'est le moins que l'on puisse dire. Dans le second texte de notre série *Les Autochtones et nous*, l'anthropologue Pierre Trudel explique les raisons de cette résistance. Il montre également que la notion de droits ancestraux a beaucoup évolué au cours des décennies et rappelle que ces droits ne disparaîtront pas par enchantement. Il invite enfin les politiciens à prendre leurs responsabilités plutôt que de s'en remettre aux tribunaux pour définir ces droits.

■ À lire en page A 11

POLITIQUE

Dion préfère la pêche à l'assemblée des francophones et Acadiens

Page A 5

INDEX

Annonces.....	B 10	Idées.....	A 11
Avis publics.....	B 8	Monde.....	B 9
Bourse.....	B 7	Mots croisés	B 11
Carrières.....	B 4	Météo.....	B 12
Économie.....	B 1	Octas.....	A 7
Éditorial.....	A 10	Politique.....	A 5
Fonds.....	B 5	Sports.....	B 12



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

C'EST ce soir qu'a lieu le Défilé de nuit de la Fête nationale rue Notre-Dame. Le violoncelliste Claude Lamothe, juché sur le premier char allégorique, ouvrira le défilé avec Ho Hissel, une pièce pour 24 violoncelles qu'il a composée à la mémoire de Pauline Julien.

Cart@gène

Vers une carte génétique du Québec

PAULINE GRAVEL
LE DEVOIR

Un mégaprojet scientifique, nommé Cart@gène, s'est mis en branle cette semaine au Québec. Ce projet, qui consiste concrètement à constituer une banque d'ADN de la population québécoise, vise dans l'immédiat à dresser une carte génétique du Québec, une carte de la distribution des gènes — de prédisposition mais aussi de protection à certaines maladies — à travers le territoire québécois. Cart@gène permettra notamment de déceler dans quelles régions du Québec se concentrent, par exemple, les porteurs des gènes prédisposant au cancer du sein, à l'hypertension ou à un autre problème de santé. Aux informations génétiques contenues dans les échantillons d'ADN prélevés chez 50 000 citoyens de toutes les régions du Québec se grefferont des informations généalogiques et médicales recueillies au moyen d'un questionnaire distribué à ces mêmes citoyens, de même qu'une foule d'informations provenant des banques de données publiques. Les données de Statistique

Canada, de Santé Québec et de Med-echo permettront en effet de dresser un fin portrait de la population de chaque région du Québec. Ce portrait décrira entre autres la prévalence de la mortalité pour chaque maladie, l'environnement socioéconomique, la fréquence de certaines habitudes de vie comme le tabagisme et l'alimentation, le taux d'hospitalisation pour chaque maladie, la fréquence de prescriptions pour certains médicaments.

«Si, dans une région donnée du Québec, nous relevons que 20 % de la population porte le gène de susceptibilité à l'hypertension mais que seulement 5 % de cette même population est traitée pour cette maladie à l'aide de médicaments hypotenseurs, il demeure 15 % de gens qui ne manifestent pas les symptômes de la maladie mais qui devraient être avisés de surveiller régulièrement leur tension artérielle puisqu'ils sont à risque de développer la maladie», a expliqué à titre d'exemple le docteur Claude Laberge, directeur du Réseau de médecine génétique appliquée, qui organisait un atelier cette semaine dans le but de pré-



VOIR PAGE A 12: CARTE

■ Le Devoir ne sera pas publié lundi. De retour mardi.

Francophonie

La réélection de Boutros Ghali n'est pas assurée

CHRISTIAN RIOUX
CORRESPONDANT DU DEVOIR À PARIS

À quatre mois du 9^e Sommet de la Francophonie, qui aura lieu à Beyrouth en octobre, la réélection de Boutros Boutros Ghali au secrétariat général de l'Organisation internationale de la Francophonie est loin d'être assurée. Les pays africains en particulier sont à la recherche d'un candidat prestigieux pour succéder à l'ancien secrétaire général de l'ONU, qui aura bientôt 80 ans et dirige la Francophonie depuis 1997.

Hier, l'ancien président béninois Émile Derlin Zinsou a annoncé sa candidature contre l'Égyptien Boutros Boutros Ghali, qui a aussi formellement confirmé mercredi être candidat à sa propre succession. «Je compte me représenter et, si je n'étais pas certain de réussir, je ne le ferais pas», dit-il. En campagne depuis janvier, le secrétaire général prétend avoir déjà recueilli le soutien de 32 pays membres de la Francophonie sur 51.



Boutros Boutros Ghali

VOIR PAGE A 12: FRANCOPHONIE

JARDIN BOTANIQUE DE MONTRÉAL • JARDINS DE MÉTIS

Découvrir les plus beaux jardins du Québec

En collaboration avec l'Association des Jardins du Québec
Photographies de Louise Tanguay

Collection Les guides des jardins du Québec • 96 pages • 9,95\$

F

FIDES

• LES ACTUALITÉS •

Félicité



REUTERS

À LA DÉCOUVERTE du monde qui l'entoure, ce petit Chinois s'est aventuré sous les bras enroulés des déesses d'une fontaine qui orne le centre-ville de Pékin.

Miracles aux urgences

La médecine appliquée dans les hôpitaux Sacré-Cœur et Maisonneuve-Rosemont a donné des résultats convaincants

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Alors que l'été pointe son nez, les deux plus importantes urgences du Québec, dont l'une était presque condamnée à fermer il y a un mois, ont réussi l'exploit sans précédent de couper court à l'enfer quotidien appréhendé par le début des fermetures de lits estivaux. La recette miracle semble porter fruit: le nombre de civières à l'hôpital Sacré-Cœur a chuté de 40 par jour et l'hôpital Maisonneuve-Rosemont a réduit du tiers le temps de séjour de ses patients à l'urgence.

Oubliez les images apocalyptiques de patients alités dans les corridors, les hôpitaux Maisonneuve-Rosemont et Sacré-Cœur font depuis quelque temps mentir les bulletins de nouvelles habituels. Malgré la pénurie d'infirmières, on parvient en effet à des résultats inespérés dans les deux urgences les plus bondées du Québec.

Volte-face à Sacré-Cœur

Après la démission de 12 de ses 21 médecins ces derniers mois, l'urgence de Sacré-Cœur était presque considérée comme moribonde en mai dernier. Mais en dépit d'une équipe d'urgentologues qui a fondu comme peau de chagrin, on est parvenu au cours des dernières semaines à faire chuter de 140, à 90 ou 100 par jour le nombre de patients à l'urgence. «On a réduit de 20 % le nombre de patients ambulatoires et on a baissé de 30 % le nombre d'ambulances. Avec seulement deux urgentologues en poste à chaque quart, on a encore du mal à donner des congés rapides, mais on travaille là-dessus», explique le Dr Conrad Pelletier, directeur des services professionnels de Sacré-Cœur.

Contre toute attente, on pourrait même ne pas avoir à fermer l'urgence cet été, puisque des médecins dépanneurs viendront en juillet, attirés par les rumeurs entourant les transformations survenues en si peu de temps. «Trois de ces médecins vont même peut-être rester avec nous», soutient le Dr Pelletier.

À Maisonneuve-Rosemont, le revirement est aussi spectaculaire. Les changements amorcés depuis avril dernier ont permis de réduire en moyenne de 75 à 55 le nombre de patients couchés sur les civières de l'urgence. On a même réussi à maintenir ce cap en mai dernier, alors que l'urgence enregistrait plus de 250 visites quotidiennes, dont une cinquantaine d'ambulances.

«On a réussi à baisser les séjours à l'urgence d'environ 30 % et le nombre de patients sur les civières a chuté en raison d'un suivi très serré des cas», explique le Dr André Mathieu, responsable du département de médecine d'urgence de Maisonneuve-Rosemont.

Le Dr Marc Afilalo, président du Comité d'experts du Centre de coordination nationale des urgences, ne ménage pas ses mots. «Il y a eu des miracles de

changement à Maisonneuve-Rosemont et l'hôpital Sacré-Cœur se prend sérieusement en main», a-t-il affirmé en entrevue au Devoir, très optimiste.

La clé de ce quasi-miracle: les deux hôpitaux ont appliqué à la lettre certaines des recommandations du Guide de gestion des urgences, élaboré par un comité d'experts, appelés à la rescousse pour faire tirer d'affaire les urgences engorgées.

Depuis, tous les malades qui peuvent se mouvoir sont traités de façon ambulatoire en cliniques externes, et sont parfois revus le lendemain. Quant à ceux qui doivent être couchés sur une civière, on s'assure que leur état est réévalué d'heure en heure, et que la décision d'accorder un congé ou d'hospitaliser est faite sans délai. À Maisonneuve-Rosemont, un urgentologue et une infirmière sont maintenant affectés à temps plein au seul suivi des patients sur civières.

Un séjour réduit de 30 % à l'urgence

«Cela a eu un impact immédiat sur le temps passé à l'urgence, car souvent les médecins en fonction étaient trop occupés par l'arrivée de nouveaux patients pour pouvoir revoir les patients alités et leur donner congé», affirme le Dr Pierre Masson, directeur des services professionnels à Maisonneuve-Rosemont.

Pas plus de budget, pas plus de personnel? Comment arrive-t-on à boucler la boucle? «C'est sûr qu'on augmente la cadence. Cela veut dire que sur la même civière, on traite trois patients dans la nuit, plutôt que deux. Il y a donc beaucoup plus de travail, plus de dossiers, plus d'interventions pour les médecins et les infirmières», dit-il. Par cette simple mesure, on a réduit de 17 à 14 heures, l'attente des patients «sur pied» traités de façon ambulatoire, alors que celle des patients sur civière a chuté de 34 à 24 heures.

«Pour chaque heure gagnée, ce sont des patients en moins dans la salle d'attente. Il ne faut pas crier victoire trop vite, car il faut aussi que notre urgence fonctionne dans un environnement de qualité et, à cet égard, tous les objectifs sont loin d'être atteints», insiste le Dr Masson.

Le Dr Mathieu, qui croit que cela fait la démonstration de ce qui peut être fait dans certaines urgences, n'en pense pas moins que des investissements et du personnel manquent encore pour que les urgences roulent rondement. «C'est sûr que cela est très encourageant et ça démontre que lorsque tout le monde se mobilise, il y a des résultats. Mais il reste qu'on ne peut rien changer à la pénurie d'infirmières», dit-il.

Le Dr Pelletier, dont l'urgence est encore tenue à bout de bras par les six urgentologues restants, pense que ces changements, simples en apparence, n'auraient pu survenir autrement. «C'est dommage, mais il faut parfois une crise pour que surviennent des changements en profondeur et qu'on les fasse accepter. C'est ce qui est en train de se produire chez nous».

Crise du logement

Personne ne se retrouvera à la rue

Louise Harel et Pierre Bourque ne croient pas nécessaire d'ouvrir les gymnases

ÉRIC DESROSNIERS
LE DEVOIR

Aucune famille ne se retrouvera à la rue après le 1^{er} juillet, assurent la ministre responsable de l'habitation, Louise Harel, et le maire de Montréal, Pierre Bourque. Quel que soit le degré de gravité réel de la crise annoncée jeudi par des groupes sociaux qui s'occupent des questions de logement, les gouvernements se disent confiants de pouvoir y faire face sans recourir aux moyens exceptionnels déployés lors de la crise du verglas.

À Québec comme à Montréal, on annonce s'être mis à la tâche pour mesurer le degré de gravité de la situation et évaluer le nombre de places présentement disponibles, dans le réseau des logements sociaux et publics. On ne croit toutefois pas avoir besoin d'ouvrir les gymnases des écoles ou les salles communau-

taires. «Je ne pense pas que cela puisse avoir l'ampleur de ce qu'a été la crise du verglas, qui menaçait toute la population», a commenté hier la ministre Harel à propos de la pénurie de logements appréhendée à Montréal, à Hull et à Québec. «Nous sommes à étudier la situation dans ces trois villes. Les offices municipaux d'habitation et la Société d'habitation du Québec se penchent sur la question, et je ferai rapport au conseil des ministres la semaine prochaine.»

Pierre Bourque a lui aussi dit croire que les ressources existantes seront suffisantes. «On a mobilisé les gens à la Ville. On est en train de répertorier tous les logements qui sont encore disponibles, autant dans le réseau des HLM que dans ceux de la [Société d'habitation du Québec], dans les résidences universitaires... Tout cela est sous contrôle et je pense que l'on va passer un mois de juillet normalement.»

Rappelons que plusieurs groupes sociaux œuvrant

dans le domaine du logement ont tiré, jeudi, le signal d'alarme. Selon eux, plus de 200 familles à Montréal, et des dizaines d'autres à Hull et à Québec, n'auraient toujours pas trouvé où se loger à quelques jours à peine du grand déménagement du 1^{er} juillet. La pénurie serait causée notamment par des taux d'inoccupation des logements plus faibles que jamais. Craignant le pire, ils ont pressé le gouvernement de prévoir des mesures d'urgence comparables à celles déployées durant la crise du verglas afin d'assurer à ces personnes, à tout le moins, un gîte et un lieu d'entreposage pour leurs biens.

Les deux politiciens se sont bien gardés, hier, de nier l'existence d'un manque de logements abordables dans les trois villes en

question. Ils ont souhaité en chœur que se construisent plus de logements sociaux durant les prochaines années.

Pierre Bourque estime qu'il faudrait au moins doubler le rythme de construction de ce type de logements qui s'élève, pour le moment, à Montréal, à 500 nouvelles unités par année. Louise Harel a rappelé pour sa part que le gouvernement québécois était le seul à avoir continué d'investir dans ce secteur depuis le retrait total du gouvernement fédéral au milieu des années 1990. Avec ses milliards de surplus budgétaires, estime-t-elle, «Ottawa ne peut plus ignorer l'appel unanime des provinces pour qu'il fasse sa part tout en reconnaissant leur maîtrise d'œuvre dans le domaine.»

«Je pense qu'on va passer un mois de juillet normalement», dit Pierre Bourque

N'attendez pas d'être au bout du rouleau.

Problème de jeu? Appelez. Vous n'avez rien à perdre.

JEU: AIDE ET RÉFÉRENCE

en tout temps (514) 527-0140 1 800 461-0140

Le jeu doit rester un jeu.



loto-québec

LE DEVOIR

ACTUALITÉS



Surpopulation étudiante

Le problème rester entier à Côte-des-Neiges

VALÉRIE DUFOUR
LE DEVOIR

Les écoles bondées du quartier montréalais Côte-des-Neiges auront-elles un répit? Le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) autorisera-t-il la construction de deux nouvelles écoles primaires? François Legault n'a toujours pas répondu à ces questions et il ne le fera pas avant deux semaines, puisqu'il est parti en vacances.

Malgré l'absence du ministre, des représentants du gouvernement et des fonctionnaires de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) ont tenu une «rencontre de travail» hier après-midi. «Et des discussions intensives se poursuivront au cours des prochains jours, puisqu'il y a de nombreux scénarios à étudier», précise l'attachée de presse du ministre de l'Éducation, Anne Marcotte.

Mais voilà, cette rencontre n'a rien donné, selon le négociateur de la CSDM dans le dossier, le commissaire Robert Cadotte. «On est au même point qu'il y a six mois. Nous nous attendions à une décision, mais les représentants du ministère n'ont fait que répéter ce que nous leur disons depuis des mois. On tourne en rond. Le ministre nous avait promis une réponse avant la fin de juin et il est tout à fait scandaleux de faire attendre une fois de plus les parents», indique M. Cadotte.

Outre la construction de deux nouvelles écoles, M. Legault pourrait également transférer l'école Marymount, appartenant à la Commission scolaire English-Montréal (CSEM). «Mais Marymount ne serait pas une solution adéquate pour loger des élèves du primaire», souligne Robert Cadotte. Les commissaires de la CSDM penchent ainsi pour la construction de nouvelles écoles, ce qui coûterait quelque 12 millions de dollars et permettrait l'inscription de 1200 enfants.

Il semble que le MEQ étudie également la possibilité de transférer l'école Outremont (CSMB) ou un bâtiment de la CSEM actuellement loué à l'Université de Montréal. «On ne sait même pas si les deux commissions scolaires peuvent ou veulent céder ces bâtiments ou si elles en ont besoin», souligne Robert Cadotte.

Le quartier Côte-des-Neiges est fortement touché par la surpopulation scolaire. À l'automne, les écoles compteront 13 unités préfabriquées pour soulager les locaux des écoles existantes. Malgré tout, «toutes les classes sont en dépassement, ce qui rend l'application de la réforme difficile», explique la commissaire du quartier, Afifa Maaninou.

Et avec la réduction progressive du nombre d'élèves par classe, le casse-tête des directions des écoles de ce quartier se fractionne en de plus petits morceaux. À l'école Simone-Monet, par exemple, on a dû annoncer aux parents de 60 élèves qu'il n'y aurait tout simplement pas de place pour eux en septembre. «Les parents pleurent, les enfants aussi», raconte Mme Maaninou. D'une année à l'autre, ils ne savent jamais dans quelle école se retrouvera leur enfant.

Pour le moment, un seul projet est sur les rails. Avec l'accord du MEQ, la CSDM a autorisé l'agrandissement de l'école primaire Saint-Kevin. Les travaux seront terminés pour la rentrée 2002 et coûteront 5,8 millions de dollars. L'agrandissement permettra de faire passer la capacité d'accueil de l'école de 160 à 450 élèves. Mais cet ajout est tout petit dans un quartier où la croissance démographique est forte.



REUTERS

Une caméra de surveillance avait filmé les deux enfants de 10 ans entraînant le petit James avec eux. Aujourd'hui, Jon Venables et Robert Thompson retrouvent la liberté mais nombreux sont les Anglais, dont la mère de la victime, qui jugent que justice n'a pas été rendue



Les Anglais sont choqués

Les meurtriers du petit James retrouvent la liberté... et une nouvelle identité en prime

ED JOHNSON
ASSOCIATED PRESS

Londres — Le choc en Grande-Bretagne. Deux adolescents, qui avaient dix ans en 1993 lorsqu'ils enlevèrent, torturèrent et assassinèrent le petit James Bulger, âgé de deux ans, vont être remis en liberté, en dépit d'une longue campagne de la mère de la victime pour empêcher cette libération, a annoncé le gouvernement hier.

La décision de libérer Jon Venables et Robert Thompson a été annoncée par le ministre de l'Intérieur, David Blunkett. Agés aujourd'hui de 18 ans, ils ont passé huit ans dans un centre pour enfants sécurisé et fêteront leurs 19 ans en août.

Ils devraient recevoir de nouvelles identités, qu'un juge a interdit à la presse britannique de révéler. Interdiction aussi de publier leurs photos ou de dire où ils se trouvent... et ce leur vie durant. Ce secret sera sans doute difficile à protéger, vu le tollé que soulève cette histoire en Grande-Bretagne.

Cette annonce fait suite à deux auditions à huis clos, au cours desquelles les deux jeunes meurtriers ont été examinés par un juge, un psychiatre et un autre expert indépendant, qui ont aussi consulté les rapports des médecins et criminologues pour déterminer s'ils constituaient toujours un danger pour la société.

Les actes pour lesquels ils avaient été condamnés à l'époque, particulièrement horribles, avaient bouleversé le pays et choqué dans le monde entier.

Les deux enfants, qui faisaient l'école buissonnière, avaient enlevé James dans un centre commercial de Bootle, près de Liverpool, alors qu'il attendait sa mère devant une boucherie. Une caméra de surveillance avait filmé l'enlèvement.

Puis ils traînèrent leur victime jusqu'à la voie ferrée, où ils le frappèrent avec des briques, des barres métalliques, lui versèrent de la peinture dans les yeux, avant de le placer sur les rails, où il fut coupé en deux par un train.

Pendant les 16 jours qu'a duré le procès, la haine et l'émotion se déchaînèrent dans le pays, et la foule lapida le fourgon de police qui emmenait les deux petits meurtriers au tribunal.

Condamnés à huit ans de détention pour ce crime d'une «barbarie sans égal», selon le juge, la sentence fut ensuite augmentée à 15 ans, puis ramenée à huit, au motif que «l'ambiance corrosive d'une prison pour adultes» ne serait pas bénéfique aux deux enfants.

Venables et Thompson resteront leur vie durant

«soumis à des conditions de surveillance strictes et leur liberté susceptible d'être rappelée à tout instant en cas d'inquiétude au sujet d'éventuels dangers qu'ils feraient courir», ajoute David Blunkett dans sa réponse écrite à une question du Parlement.

La Grande-Bretagne s'est mobilisée à l'annonce de l'éventualité de leur remise en liberté, se replongeant dans le drame d'alors. «Je ne veux pas de vengeance, je veux la justice», a déclaré la mère du petit James, Denis Fergus, aujourd'hui remariée.

Selon elle, les assassins de son fils devraient être incarcérés trois ou quatre ans, «pour qu'ils aient l'expérience d'une forme quelconque de punition pour ce qu'ils ont fait». Le père de James a pour sa part juré de retrouver les deux jeunes gens et de se venger.

Le pays se déchire donc pour savoir ce qui est le plus important: venger James, ou réinsérer ses meurtriers. Et se pose la question de savoir si l'âge de la responsabilité criminelle — dix ans en Grande-Bretagne, soit l'un des plus bas d'Europe — ne devrait pas être modifié.

Certains réclament que des enfants d'un si jeune âge n'aient pas à avoir affaire au système de la justice criminelle, mais à l'aide à l'enfance.

«Je ne veux pas de vengeance, je veux la justice», dit la mère de la petite victime

EN BREF

Déficit de 9,5 millions

(Le Devoir) — Le budget de l'année scolaire 2001-02 de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) a été révisé, mais il présentera tout de même un déficit de 9,5 millions de dollars. Il s'agit

du troisième budget déficitaire de suite pour la CSDM. Comme l'an dernier, les commissaires demanderont au gouvernement d'éponger le montant. Bien qu'il n'ait toujours pas reçu la demande de la commission scolaire, le ministre de l'Éducation indique que cette demande sera refusée.

André Goulet
de l'École Estienne de Paris

Fabriquer des livres n'est pas moins indispensable que de fabriquer du pain.
Péguy

Ami bibliophile,

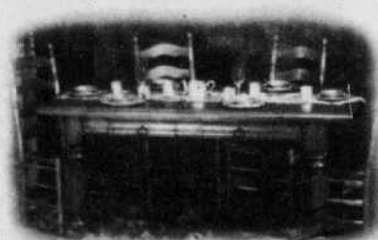
quand vous verrez, au soir de la vie dans une boîte de bouquiniste, un très beau petit livre marqué aux armes des Éditions d'Orphée et que vous vous interrogerez sur la provenance de cet éditeur méconnu, sachez que c'était la maison, la boîte, l'atelier de André Goulet, éditeur, typographe, imprimeur, relieur, bref un homme de caractères, diplômé de l'École Estienne de Paris, et je le vois déjà au ciel causant tout bonnement avec Baskerville, assis sur un banc au parc des bacchanales fréquenté par le poète Louis Geoffroy.

Le 11 juin 2001 à Montréal, la littérature québécoise a perdu un esthète, un homme de sentiment et la bohème galante l'un de ses plus fidèles adorateurs.

Marc-Aimé Guérin,
Éditeur

Meuble
Hachelaga
Un nom sans prétention
Ltee

Une entreprise familiale à votre service depuis plus de 30 ans



ARMOIRE, CHAMBRE ET CUISINE
EN PIN MASSIF FAIT À LA MAIN

Mobilier de salon tout cuir

8729, Hochelaga (coin Désormeaux) Montréal
(514) 354-1030 • 1-800-357-1030



Pour les

BONS DÉBARRAS

les **ECO-CENTRES** sont là !

Une bonne façon, pour les Montréalais, de se débarrasser de leurs vieilles affaires... même les dimanches durant l'été !

Du 13 mai au 2 septembre inclus

Lundi, mardi, mercredi	9 h à 18 h
Jeudi, vendredi	9 h à 20 h
Samedi	9 h à 17 h
Dimanche et jours fériés	12 h à 17 h

Apportez à l'Éco-centre le plus près de chez vous les objets et matières dont vous voulez vous débarrasser. Apportez également une preuve de résidence!

bois, peint ou réutilisable, béton, asphalte, briques ou terre non contaminée... Métal, incluant gouttières ou jantes de pneus! Matériaux de construction usagés, toilettes, lavabos. Appareils électro-ménagers, petits et gros, meubles et luminaires, ordinateurs très obsolètes, vieilles cartouches d'imprimante et autres encombrants indésirables, mais recyclables ou réutilisables. Pneus, vélos, poussettes, trotinettes, lunettes... et bien sûr, les résidus verts (feuilles, branches, papiers, foin) qui seront transformés en copeaux ou compost! Le papier, le carton, le plastique, la terre et les contenants recyclables... Et apportez vos résidus domestiques dangereux!



Ville de Montréal

RENSEIGNEZ-VOUS

Éco-centre de l'Acadie
1200, boul. Henri-Bourassa Ouest
(514) 872-1376

Éco-centre de la Petite-Patrie
1100, rue des Carrières
(514) 872-7706

Éco-centre de la Côte-des-Neiges
6925, ch. de la Côte-des-Neiges
(514) 872-3517

Éco-centre de Saint-Michel
2525, rue Jarry Est
(514) 872-3267

Éco-centre d'Éadie
1868, rue Cabot
(514) 872-8359



Bonne Fête nationale

Le Rassemblement pour l'indépendance du Québec s'associe à la fête des Québécois et Québécoises de toutes origines

RIQ
Rassemblement pour l'indépendance du Québec

Pour vous informer sur le RIQ:
Montréal (514-767-7556), Québec (418-688-0279),
Trois Rivières (819-378-6705), Sherbrooke (819-574-0399)
Internet: <http://pages.infinit.net/riq> Courriel: lefebvre@clic.net

• LES ACTUALITÉS •

Télé-Québec se cherche (encore) un patron

PAUL CAUCHON
LE DEVOIR

Télé-Québec est encore une fois orpheline: sa présidente, Doris Girard, a été nommée hier sous-ministre au ministère de la Culture et des Communications, en remplacement d'Adélard Guillemette qui prend sa retraite.

Mme Girard avait été nommée à la tête de Télé-Québec au printemps 1999. Elle entrera en fonction au ministère le 4 septembre prochain. Son départ illustre bien la difficulté pour Télé-Québec de conserver ses têtes dirigeantes: elle avait succédé à Robert Normand et elle est la sixième présidente de Télé-Québec depuis une dizaine d'années (en incluant Michel Pagé, qui avait joué un rôle intérimaire sans porter le titre de p.d.g.).

Dès sa nomination, Doris Girard avait réglé l'épineux problème d'une facture de 28 millions qui venait à échéance en 1999, concernant les primes de séparation des employés mis à pied lors de la grande reorganisation de 1995. Le gouvernement québécois avait accepté d'assumer cette dette.

Puis, elle avait ouvert la porte à l'été 1999 à une éventuelle participation de Télé-Québec à une future chaîne spécialisée sur les arts, un projet de Radio-Canada qui jusque-là était fermement combattu par Télé-Québec. Le projet, Artv, sera finalement en ondes cet automne sous la responsabilité de Radio-Canada, de Télé-Québec et de trois autres partenaires.

Par contre, les difficultés financières de Télé-Québec ne se sont toujours pas résorbées: après avoir vu ses cotes d'écoute augmenter grâce à la refonte complète de la programmation amorcée par le directeur des programmes, Mario Clément, avant l'arrivée de Doris Girard, la chaîne fait du surplace depuis un an.

L'automne dernier, Doris Girard avait admis devant la Commission parlementaire de la culture à Québec que, pour véritablement réaliser son mandat, Télé-Québec aurait besoin d'un financement stable d'environ 75 millions par année. La chaîne reçoit toujours le même montant du gouvernement québécois depuis des années, soit autour de 54 millions. Mais dans le budget Marois du printemps, quelques millions supplémentaires ont été prévus pour les prochaines années.

Agée de 44 ans, détentrice d'un baccalauréat en arts de l'Université Laval, Doris Girard était directrice du programme français de l'Office national du film avant sa nomination à Télé-Québec. Elle avait œuvré longtemps dans le milieu du cinéma.

Mme Girard ne pouvait accorder d'entrevue hier, préférant rencontrer tous les employés. Sa succession est maintenant ouverte et elle ne sera probablement pas réglée avant la fin de l'été.

Retraite des fonctionnaires: Québec a quatre ans pour se préparer

SÉVERINE DEFOUNI
LE DEVOIR

Viellissement des baby-boomers oblige, la fonction publique québécoise perdra la moitié de son effectif actuel d'ici 2015. «C'est une situation qui ne s'est jamais produite auparavant. Mais on ne peut pas dire que c'est alarmant puisque, d'une part, les départs sont un peu plus concentrés que dans une structure théorique (44 % de départs sur une durée de 15 ans) et, d'autre part, le gouvernement en est conscient», a expli-

qué la démographe Chantal Girard, de l'ISQ.

Le 12 avril dernier, Québec annonçait un programme d'embauche massive. Mardi, le ministre d'État à l'Administration et à la Fonction publique et président du Conseil du trésor, Sylvain Simard, dévoilera son plan d'action visant à accroître le nombre de jeunes fonctionnaires.

L'État québécois se trouve en fait devant un double problème: non seulement son personnel

quittera massivement, mais la jeune relève se fait peu présente.

Comme l'indiquait *Le Devoir* dans son édition du 26 avril, le nombre de fonctionnaires de moins de 35 ans ne cesse de diminuer, leur taux passant de 18 % en 1993 à 6,9 % cette année. L'ISQ qui tient compte, en plus du personnel régulier, des employés occasionnels, des étudiants et des stagiaires, parle d'un taux de 13 %.

S'inspirant de l'évaluation actuelle de la Commission adminis-

trative des régimes de retraite et d'assurances de 1998, l'ISQ prévoit que 5500 des 67 000 employés de l'État prendront leur retraite d'ici quatre ans, un chiffre peu élevé en comparaison aux récentes années où des mesures incitatives en ont poussé plusieurs vers la porte de sortie. Le nombre de retraites montera en flèche cependant par la suite: entre 2005 et 2010, 12 000 personnes quitteront leur emploi, puis 16 000 durant les cinq années suivantes.

Un 1^{er} juillet en Chine



REUTERS

LE MARTEAU et la fosse communistes sont fièrement affichés sur la devanture du Musée de la Révolution chinoise, à Pékin, où deux policiers montent la garde. L'institution tient une exposition pour souligner le 80^e anniversaire du Parti communiste de Chine, le 1^{er} juillet.

Nouvelle-Écosse

Les hôpitaux se préparent à la grève

PRESSE CANADIENNE

Halifax — Le syndicat représentant 2900 travailleurs de la santé de la région de Halifax a annoncé vendredi qu'il déclencherait comme prévu une grève générale mardi à minuit, ce qui force les directions d'hôpitaux à préparer en vitesse un plan d'urgence pour maintenir les services essentiels.

«C'est une honte qu'en cette époque, avec un système de soins de santé dans l'état que l'on sait, nous

ayons à présenter un avis formel pour annoncer notre grève», a déclaré la présidente du Syndicat des employés gouvernementaux de la Nouvelle-Écosse, Mme Joan Jessome, après avoir déposé les documents requis au ministre de la Santé, vendredi.

Cette procédure permet aux employés de soutien des hôpitaux — mais pas aux infirmières — de débrayer légalement dans neuf établissements.

Bob Smith, l'administrateur en chef de la régie régionale de la

Santé de Halifax, qui supervise les hôpitaux, se dit «très préoccupé» par l'annonce du syndicat.

M. Smith soutient que les hôpitaux, qui ont déjà fermé des lits et annulé des chirurgies en prévision des arrêts de travail, ne peuvent réduire davantage les services aux patients.

«Je suis inquiet depuis le début, at-il précisé. Quand vous gérez des opérations aussi complexes et que vous les comprimez subitement, vous vous retrouvez dans une situation où il y aura inévitablement des erreurs.»

Regroupement national des CRE

Vaut mieux investir dans l'efficacité énergétique que dans les petites centrales hydroélectriques

LOUIS-GILLES
FRANCEUR
LE DEVOIR

Le Regroupement national des Conseils régionaux de l'environnement (RNCRE) a profité de la fin de la session parlementaire pour lancer un appel public à l'ensemble des députés de l'Assemblée nationale pour obtenir le «report» du programme de construction de petites centrales hydroélectriques privées afin de le remplacer par un programme d'efficacité énergétique.

Un programme massif d'économies d'énergie générerait, selon le président du RNCRE, Marc Turgeon, un surplus d'électricité similaire à celui escompté du programme de relance de la production privée au moyen de petites centrales. Mais au lieu d'en limiter l'essentiel des bénéfices aux promoteurs privés, c'est toute la population qui tirerait profit des améliorations tangibles qu'on pourrait apporter au patrimoine bâti du Québec.

«Un tel programme permettrait, écrit Marc Turgeon aux députés de l'Assemblée nationale, la mise en place d'un grand chantier dans l'ensemble des régions du Québec, dont des régions urbaines. Il favoriserait les PME qui fournissent des matériaux de rénovation, créerait des emplois spécialisés et non spécialisés bien rémunérés, augmenterait la qualité de vie de l'ensemble des Québécois, créerait de la richesse et augmenterait les surplus d'énergie exportables par Hydro-Québec et, du même coup, ramènerait plus d'argent dans la cagnotte du gouvernement. Et cela, sans pour autant sacrifier d'autres rivières du Québec, comme le prévoit le projet du ministre [des Richesses naturelles] Jacques Brassard, qui n'aura, en définitive, que peu de répercussions structurantes pour les régions, notamment sur la création d'emplois.»

Se référant à la documentation économique sur la question, le président du RNCRE rappelle qu'«à l'exception de la phase de construction qui dure un ou deux ans et au cours de laquelle le nombre d'emplois créés varie selon les investissements du projet, la création d'emplois devient presque nulle par après car ce type d'installation est en grande partie géré par des systèmes informatisés.»

L'appel aux députés montre qu'en région le programme des petites centrales privées est loin de faire l'unanimité. En effet, le RNCRE représente les 16 conseils régionaux de l'environnement du Québec. Ces organismes de concertation regroupent 1464 membres, dont 278 organismes environnementaux, 269 «gouvernements locaux» (MRC et municipalités), 259 organismes parapublics, 144 corporations privées, 92 autres organismes et 422 membres individuels.

Le RNCRE estime que le Québec et les États-Unis ne font face à aucune crise énergétique, les difficultés actuelles étant plutôt le fait d'un «problème de système» qui pourrait être corrigé rapidement et, surtout, sans augmentation de l'offre d'énergie.

La gravité des impacts environnementaux des 36 petites centrales projetées sur quelque 24 cours d'eau commande, selon le RNCRE, de diversifier nos sources d'énergie en misant plutôt sur l'énergie éolienne, moins dommageable pour l'environnement.

Le RNCRE se demande si les souverainistes au gouvernement ne sont pas en train de procéder à un «début de privatisation de l'œuvre visionnaire de René Lévesque».

«Poser la question, c'est peut-être y répondre», conclut Marc Turgeon.

EN BREF

Un McDo de moins...

(Le Devoir) — Hier après-midi, à la veille d'une longue fin de semaine de festivités, le franchisé du McDo de la rue Peel, Michel Marchand, annonçait la fermeture, de son restaurant pour le soir même. Pour Marc Laviolette, président de la CSN, l'annonce n'avait rien d'un hasard. «Il a tenté de noyer le poisson, at-il dit visiblement fâché. Le franchisé avait déjà annoncé en avril dernier la fermeture d'ici le 31 août de son restaurant. La CSN avait alors demandé au gouvernement québécois d'ouvrir une enquête publique sur les «agissements anti-syndicaux» de la corporation McDonald's. Mais la réponse tarde à venir. «On espère que le ministre du Travail va donner suite à notre demande parce que l'employeur brime l'exercice d'un droit fondamental. La fermeture n'est pas basée sur des motifs économiques», a réitéré M. Laviolette hier. La centrale avait réussi à obtenir l'accréditation syndicale pour les employés de la rue Peel le 22 novembre dernier. Il a aussi obtenu celle du McDo de Rawdon où elle tente de négocier une convention collective. Un plan d'action sera mis en branle la semaine prochaine. M. Marchand a annoncé que 51 de ses 60 employés seront mutés dans une autre franchise; les neuf autres employés n'auraient pas sollicité de réaffectation.

Une longue enquête

(PC) — L'enquête sur la cause de la collision entre deux appareils Snowbirds, au-dessus du

Lac Érié en Ontario, jeudi, pourrait durer un an. Les Forces aériennes canadiennes débute une enquête qui nécessitera la prise d'échantillons et différentes analyses. De plus, il a été possible d'apprendre que ces appareils ne sont pas munis de véritables boîtes noires, mais plutôt d'un système de prise de renseignements qui ne survit pas aux chocs. Les Forces savent approximativement à quel endroit se retrouve l'épave de l'avion, mais n'ont pas décidé quand seront entreprises les manœuvres de récupération. Les appareils Snowbirds ne participeront pas au Festival aérien de London, ce week-end.

Jean-Pierre Coallier revient au petit écran

(Le Devoir) — TQS a confirmé hier la nouvelle qui circulait depuis un certain temps: Jean-Pierre Coallier fera un retour en force cet automne à la télévision, en animant sur les ondes de la station privée un nouveau magazine matinal quotidien de 90 minutes. L'émission, qui sera en ondes le 27 août à compter de 9h du matin, sera diffusée en direct des studios de TQS et on y abordera une foule de sujets: les nouvelles du jour mais également la consommation, la cuisine, le sport, les loisirs, le tourisme, Internet etc. On se souvient que Jean-Pierre Coallier avait fait les belles soirées de TVA dans les années 80 avec le talk-show *Ad Lib*. Il y a trois ans, il avait lancé la station de radio CJPX/Radio-Classique.

VENTE jusqu'à 50%

Pour Elle
277, av. Laurier O.
270-6154
Centre de
Commerce Mondial
844-9125

Grande sélection de complets italiens

399\$ et plus

Pour Lui
Centre de
Commerce Mondial
281-7999
5107, av. du Parc
277-7558

• LE DEVOIR •

POLITIQUE

**Day dit
n'avoir
jamais songé
à quitter
la direction
de son parti**

PRESSE CANADIENNE

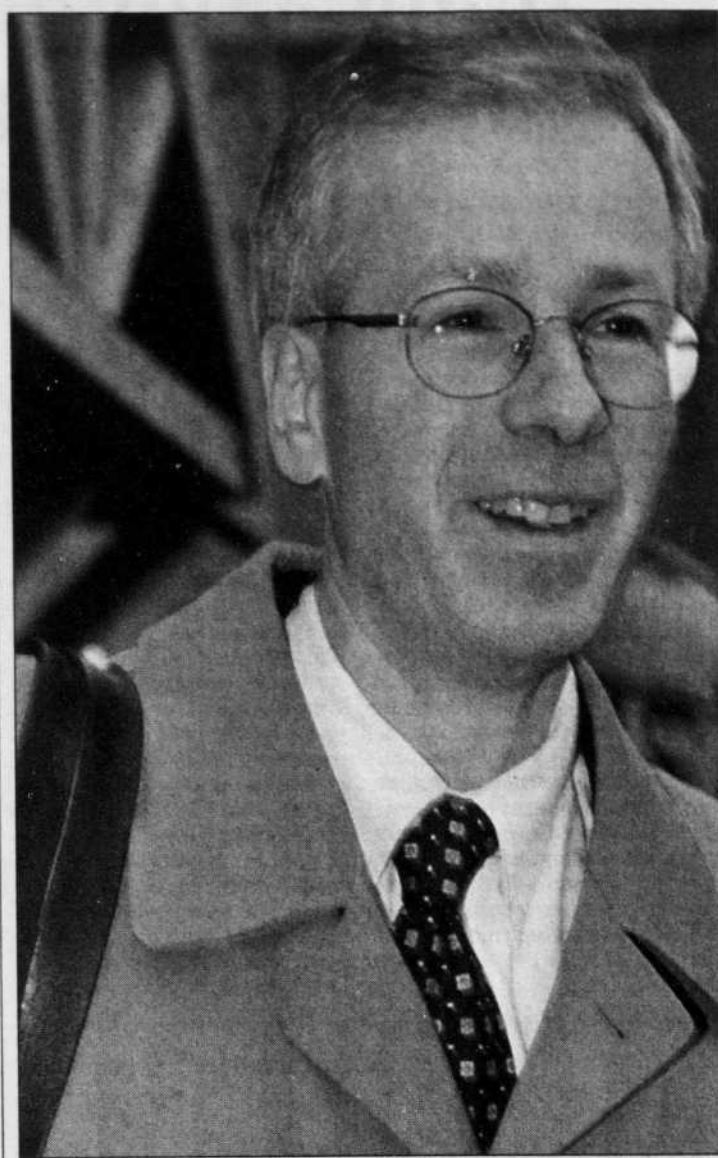
Ottawa — Stockwell Day reconnaît que les remous qui agitent l'Alliance canadienne depuis deux mois lui ont fait vivre des moments douloureux et difficiles sur le plan personnel, mais il affirme qu'il n'a jamais songé à démissionner.

Au cours d'une entrevue téléphonique accordée à la Presse canadienne, M. Day a déclaré qu'il refusait d'accorder un tant soit peu de crédibilité à ses détracteurs.

«On m'a accordé un mandat démocratique fort en juillet dernier et je prends au sérieux mon rôle de leader, qui consiste à défendre la constitution de notre parti, a-t-il indiqué.

«Nous sommes un nouveau parti d'à peine un an. Démissionner constituerait un dangereux précédent pour ceux qui veulent travailler hors de notre constitution et de façon non démocratique.»

Selon une source proche du cabinet du leader, M. Day serait particulièrement irrité des critiques de Rick Anderson, jadis conseiller de Preston Manning, et il refuserait de lui donner la satisfaction de le voir démissionner.



ARCHIVES LE DEVOIR

Stéphane Dion n'a délégué personne pour le remplacer à l'assemblée de la Fédération des communautés francophones et acadienne.

Dion n'a pu résister à l'appel de la truite

Le ministre a préféré une partie de pêche à un congrès des francophones hors Québec

HÉLÈNE BUZZETTI
DE NOTRE BUREAU
D'OTTAWA

Le nouveau ministre responsable des langues officielles, Stéphane Dion, a décidé de ne pas s'adresser aux Acadiens et francophones hors Québec réunis ce week-end à Ottawa, préférant aller à la pêche en Abitibi.

Aucun autre représentant élu du gouvernement fédéral n'était inscrit à la programmation de l'assemblée générale annuelle de la Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) qui se tenait hier et aujourd'hui. Le ministre québécois des Affaires intergouvernementales, Joseph Facal, s'est déplacé pour l'occasion. Le chef du Parti conservateur, Joe Clark, doit prendre la parole cet après-midi et le député bloquiste Benoît Sauvageau, en remplacement du chef Gilles Duceppe, sera aussi présent. Tous les chefs de parti avaient été invités, «sauf M. Day» parce qu'on ne le considère «pas vraiment comme l'ami de la francophonie canadienne».

L'attaché de presse du mi-

nistre Dion, André Lamarre, n'était pas en mesure de dire précisément où se trouvait son patron, hier. «Je ne me souviens plus exactement où il est. Il est parti pour le week-end à la pêche et je pense qu'il est quelque part en Abitibi, à six heures d'auto d'Ottawa.» M. Lamarre a expliqué qu'il s'agissait d'un «engagement qui était pris depuis déjà très longtemps». Personne n'a été dépêché pour le remplacer. L'invitation écrite à M. Dion a été postée le 15 mai dernier, a indiqué le porte-parole de la FCFA, Robin Cantin.

Un peu de sérieux s.v.p.

Le président de la FCFA, Georges Arès, a invité Ottawa à prendre son rôle «un peu plus au sérieux». «Le fait qu'il n'y a pas de ministre fédéral qui vienne à nos assises, je trouve cela regrettable, a-t-il dit. Il va y avoir des représentations des ministères, du bureau du premier ministre, mais il n'y a pas de ministre. Le gouvernement fédéral doit faire un plus grand effort.»

Il n'a pourtant pas voulu jeter le blâme sur M. Dion. M. Arès l'a rencontré mercredi et dit avoir

conclu de cette rencontre que le ministre prenait son rôle au sérieux. M. Dion est le responsable politique du dossier des langues officielles depuis maintenant deux mois. Disant vouloir se préparer davantage, il n'a pas encore fait de déclaration publique sur la façon dont il entendrait jouer son rôle.

Refusant de personnaliser le débat, Joseph Facal a tout de même dit qu'il avait «toujours senti dans l'attitude du gouvernement fédéral que derrière une apparence de générosité se dissimulait souvent un calcul assez froid de promotion de ce qu'ils appellent l'unité canadienne».

Cette bêtise n'est pas sans rappeler la guerre de visibilité à laquelle l'assemblée annuelle de l'Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO) avait servi de théâtre en 1994. Aucun représentant du gouvernement fédéral n'avait a priori accepté l'invitation de l'ACFO. Mais lorsqu'il a été connu que le chef de l'opposition d'alors, Lucien Bouchard, y irait, on s'était bousculé au portillon. La ministre Diane Marleau, après avoir refusé l'invitation, s'était présentée en renfort.

CARON
LIBRAIRIE
FERMETURE
50%
AUSSI DES MILLIERS DE LIVRES
À \$1.00
1246 rue St-Denis

Nicolas Landry
Nicole Lang
Histoire de l'Acadie

À l'aube du 400^e anniversaire de l'Acadie, cet ouvrage jette un nouveau regard sur l'histoire de cette communauté francophone des Maritimes, de la première tentative de colonisation à aujourd'hui. Il met en lumière les défis posés aux Acadiens durant ces quatre siècles d'histoire en intégrant les études à la fois nouvelles et traditionnelles s'intéressant à l'Acadie.

SEPTENTRION
www.septentrion.qc.ca

Olivieri
librairie • bistro

COMMENT FAIT-ON ENTRER
UN BISTRO-TERRASSE
DANS UNE LIBRAIRIE ?
VENEZ VOIR ...

5219, Côte-des-Neiges
Métro Côte-des-Neiges
Tél. : 514-739-3639
Fax : 514-739-3630
service@librairieolivieri.com

♦ OUVERT LE DIMANCHE 24 JUIN* ♦

Du 21 au 29 juin 2001

OBTENEZ **10%** DE RABAIS SUR
TOUT ACHAT DE **100\$** ET PLUS

18+

La modération
à bien meilleur goût.

Educ'Alcool

SAQ

Au plaisir!

www.saq.com

*À l'exception des succursales fermées habituellement le dimanche.
18 ans et plus. Titulaires de permis et Comptoirs Vin en vrac exclus. Achats non cumulatifs.
Cette promotion est applicable sur tous les achats à l'exception des chèques-cadeaux SAQ.

VISA

• POLITIQUE •

Le prix de la visibilité

Au lendemain du référendum de 1995, le gouvernement fédéral n'avait plus qu'un leitmotiv: être visible, rapidement et partout, en particulier au Québec. Aujourd'hui, on serait tenté d'ajouter qu'il était prêt à le faire à n'importe quel prix et si cela avantagerait financièrement ses alliés au passage, tant mieux. Si ça rendait le gouvernement vulnérable aux accusations de patronage, tant pis.

L'obsession de visibilité d'Ottawa peut faire sourire mais la révélation cette semaine des problèmes entourant la gestion de ses commandites rend encore plus perplexe. Que cherche-t-on? À promouvoir le fédéral, à aider ses amis, ou les deux à la fois? Comme le Fonds transitoire pour la création d'emplois, géré par le ministère du Développement des ressources humaines, le programme de commandites du ministère des Travaux publics a souffert dès sa création d'un manque de rigueur administrative tout à fait ahurissant. Un rapport de vérification interne en fait un portrait accablant. Les ébauches de ce rapport, que *Le Devoir* a consultées, sont encore plus révélatrices.

Le processus d'attribution des contrats ne respectait pas l'esprit ni la lettre des règles du ministère ou du Conseil du trésor. Il n'a pas été conduit de façon équitable et ne pouvait garantir le meilleur prix au gouvernement. Des lignes directrices pour l'évaluation des commandites étaient toujours à l'état d'ébauche au moment de la vérification au printemps 2000, soit deux ans et demi après le début du programme. Plusieurs dossiers se limitaient à une simple feuille de papier. Les deux tiers des dossiers étaient incomplets. Ottawa a payé deux fois pour la même bannière, remboursé des salaires présentés comme des frais de production, payé pour la réalisation de bilans qui devaient pourtant être inclus dans les commissions versées. Et une des compagnies a utilisé dans ses rapports les photos prises lors d'un événement pour en illustrer plusieurs. La liste est encore longue.

Comme au DRH, les contrôles étaient inadéquats, en partie à cause d'un manque flagrant de personnel pour assurer le suivi. En novembre 1997, alors que la fonction publique venait de voir ses forces réduites, on créait la direction générale des services de coordination des communications, à qui on confiait la responsabilité des commandites. Pour piloter le tout, un directeur exécutif, seul à prendre une foule de décisions, et deux employés. «La structure organisationnelle actuelle pour gérer les commandites manque de ressources humaines adéquates pour assurer une gestion prudente de ces commandites», lit-on dans un des documents.

Alfonso Gagliano, qui est à la tête des Travaux publics depuis juillet 1997, se défendait cette semaine en disant qu'il ne s'était pas mêlé de l'attribution du contrat de coordination, qu'il avait lui-même demandé la tenue de la vérification et que les recommandations étaient toutes mises en vigueur.



Manon
Cornellier

Personne ne conteste ces faits, mais il aurait pu manifester sa vigilance avant, avant qu'une compagnie amie ne décroche le contrat après un processus qui «n'a pas été fait de façon juste, équitable ni transparente pour les fournisseurs intéressés», au dire même des vérificateurs. Pourquoi a-t-il fallu une vérification pour adopter des pratiques relevant du gros bon sens, d'une part, et respectant les règles du Conseil du trésor, d'autre part? Car le mal est fait. Le contrat accordé est d'une durée de cinq ans, avec une option de renouvellement de deux périodes d'une année chacune.

Les contrats de communications des gouvernements ont la réputation d'être des vaches à lait pour récompenser les entreprises ayant aidé le parti au pouvoir à se faire élire. Ce cas-ci ne dissipe pas cette impression. Media IDA Vision est un rejeton du Groupe Everest, qui a participé à la campagne libérale de 1997 que dirigeait M. Gagliano au Québec.

Alors qu'ils étaient dans l'opposition, les libéraux se faisaient un plaisir de dénoncer le patronage conservateur. S'ils avaient été sérieux, ils auraient pris les moyens, une fois au pouvoir, pour éviter de se faire accuser de favoritisme. Mais un deuxième mandat majoritaire, ça rend insouciant.

Le programme des commandites vise «à sensibiliser davantage les Canadiens au gouvernement, à assurer une visibilité et une présence accrues du gouvernement fédéral dans les collectivités de tout le pays grâce à l'image de marque et au mot-symbole Canada». C'est de là que viennent les 500 000 \$ pour le voir sur la glace du Centre Molson.

Le gouvernement a défendu le Fonds transitoire en vantant les vertus des emplois créés dans les communautés. Dans ce cas-ci, on dit, au bureau du ministre, qu'on ne défendra pas chaque projet car on veut que ça change. Très bien, mais espérons que c'est tout le gouvernement qui comprendra que la fin ne justifie pas les moyens et encore moins un laxisme administratif qui, trop souvent, semble encourager le favoritisme. Si on croyait pouvoir le faire au nom de la visibilité, qu'en est-il ailleurs? La question se pose d'autant plus qu'Ottawa a recommencé à dépenser.

Facal rejette l'idée d'une commission de la citoyenneté

FRANÇOIS CARDINAL
DE NOTRE BUREAU
DE QUÉBEC

Québec refuse de mettre sur pied dans un avenir rapproché une commission nationale sur la citoyenneté québécoise. Répliquant au politologue Alain G. Gagnon, le ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, Joseph Facal, ferme la porte à cette éventualité en raison des appréhensions qu'il nourrit quant à l'ouverture d'un débat qui pourrait sembler trop politiquement coloré.

Dans une lettre envoyée au *Devoir*, le ministre souligne la pertinence de l'idée lancée dernièrement par le directeur du Programme d'études sur le Québec de l'université McGill d'instituer une commission ayant pour mandat de définir les aspects particuliers de la différence québécoise. Cela permettrait notamment de trouver des pistes de solutions pour résoudre certaines tensions, dont celles qui caractérisent les rapports du Québec avec le Canada, admet M. Facal.

Le fond avant la forme

Il ajoute cependant que la flexion sur le fond doit absolument précéder celle sur la forme. «M. Gagnon nous propose un véhicule, mais c'est la destination qui compte. Tout n'est pas dans tout. Tant que le résultat visé n'est pas clairement défini, les discussions sur une commission nationale sur la citoyenneté québécoise resteront abstraites, théoriques et s'exposent à tous les dérapages.»

En témoigneraient par exemple les conclusions du Forum national sur la citoyenneté et l'intégration tenu en septembre 2000 par son prédécesseur, Robert Perreault. Cet exercice «a permis l'expression salutaire de différentes opinions, se réjouit M. Facal, mais a aussi mis au jour des divergences qu'il serait vain de nier». Et tant que de telles discordances existent, la réflexion sur la citoyenneté québécoise en sera évidemment contaminée, écrit-il.

«Le Forum national sur la citoyenneté et l'intégration fut en effet perçu dans certains milieux comme une tentative de politiser à outrance la question de l'immigration et de l'intégration, et d'imposer une optique souverainiste aux débats entourant la création d'une citoyenneté québécoise», peut-on lire.

Gare aux malentendus

Échaudé par une telle réaction, le ministre craint que l'ouverture d'un tel débat, sans que soient au préalable clarifiés le but visé et les limites de l'exercice, ait comme conséquence néfaste de «braquer les esprits et d'accentuer les malentendus». Se défendant toutefois de vouloir mettre une sourdine sur la volonté de tous ceux qui souhaitent contribuer à de nouvelles avancées collectives de ce côté, le ministre les invite à travailler d'abord à rendre concrètes les idées qui ont fait consensus au cours des discussions déjà menées autour de ce sujet.

Au cours des derniers mois, ce débat avait pourtant semblé susciter l'intérêt du premier ministre, Bernard Landry, qui à quelques reprises avait indiqué qu'il réfléchissait sérieusement à l'idée de mettre sur pied une telle commission.

Commission sur les soins de santé

Romanow veut bien examiner l'idée du ticket modérateur

Chrétien a suggéré que les Canadiens devraient peut-être prendre exemple sur les Suédois

PRESSE CANADIENNE

Saskatoon — Roy Romanow, qui préside une commission fédérale chargée d'examiner les soins de santé au pays, se dit prêt à envisager la question du ticket modérateur, ce qui ne signifie pas pour autant qu'il sera utilisé prochainement.

Jeudi, en Suède, le premier ministre Jean Chrétien déclarait que le système de soins de santé canadien devrait peut-être songer à adopter, comme les Suédois, le ticket modérateur.

Comme les coûts ne sont pas tellement élevés, l'utilisation du ticket modérateur dans ce pays n'empêche pas les gens de rendre visite au médecin, a précisé M. Chrétien.

M. Romanow, ancien premier ministre de la Saskatchewan, a indiqué qu'il n'écarterait aucune possibilité dans le cadre de son étude sur le système de soins de santé canadien. Mais «rien ne prouve que le ticket modérateur a eu un impact important sur l'utilisation des soins de santé». Et il faudrait amender la loi actuelle sur la santé, qui interdit l'imposition de frais modérateurs, a-t-il rappelé.

Le ticket modérateur a été mis à l'essai en Saskatchewan, de 1968 à 1971. Au terme de l'expérience, on a constaté qu'il n'avait eu pratiquement aucun impact sur le coût des soins de santé, et que ceux qui avaient réduit leur utilisation étaient surtout les gens démunis et les personnes âgées.

«Les gens qui ont le plus besoin de soins de santé au pays sont souvent les plus démunis. Je ne crois pas qu'une telle situation soit tellement profitable ou compatible avec les valeurs canadiennes», a commenté Peter Barrett, président de l'Association médicale canadienne.

Robert Evans, de l'Université de la Colombie-Britannique



C'est Jean Chrétien qui a remis le ticket modérateur sur la table en disant jeudi que les Canadiens devraient peut-être imiter en cela les Suédois.

(UBC), auteur de plusieurs textes sur le ticket modérateur, croit que cette formule transfère simplement les coûts des gens plus fortunés aux moins nantis.

«L'entêtement à parler du ticket modérateur pour les soins de santé

est bien compréhensible quand on se rend compte que beaucoup de gens y voient leur profit», écrit M. Evans dans une étude réalisée en collaboration avec Morris Barer, de l'UBC, et Greg Stoddart, de l'Université McMaster.

Une autre élection complémentaire en perspective

Le député péquiste de Saguenay démissionne

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Ce n'est pas quatre mais cinq élections complémentaires que le gouvernement Landry devra appeler sous peu. Le député péquiste de la circonscription de Saguenay, Gabriel-Yvan Gagnon, s'apprête à tirer sa révérence sans avoir complété son deuxième mandat à l'Assemblée nationale.

La prochaine démission de M. Gagnon s'ajoutera à celles de Lucien Bouchard, Jacques Léonard, Jean-Pierre Jolivet ainsi que celle de la députée de Blainville, Céline Signori, qui a cédé son siège jeudi pour permettre au ministre délégué au Tourisme, au Loisir et au Sport, Richard Legendre, de se faire élire. Joint à son domicile hier, M. Gagnon a expliqué au

Devoir qu'il souhaitait être plus près des siens. «C'est très difficile sur le plan familial. Je suis un père fantôme. Il y a encore beaucoup de choses à faire dans un comté comme le nôtre, mais il y a des priorités que je dois regarder», a-t-il affirmé.

M. Gagnon retournera vraisemblablement chez son ancien employeur, la municipalité de Baie-Comeau, avec lequel il a conservé un lien d'emploi. Avant d'être élu en 1994, M. Gagnon a occupé pendant quinze ans la fonction de greffier dans cette petite ville de la Côte-Nord.

«J'ai eu des échanges avec le maire, il va soumettre ça aux membres du conseil municipal. À ce moment-là, j'évaluerai la suite des choses. [...] Ce que j'apprécierais pouvoir y faire, c'est d'être dédié uniquement au dossier de déve-

loppement économique. J'aimerais m'y consacrer davantage», a souligné M. Gagnon.

Ce dernier affirme être toujours à l'aise au PQ même si son investiture a été contestée en 1998. D'ailleurs, Gabriel-Yvan Gagnon a connu à deux reprises des victoires éclatantes. Son prédécesseur, le libéral Ghislain Maltais, est demeuré député pendant deux mandats avec des majorités très faibles de moins de 500 voix.

Les élections complémentaires dans Jonquière, Labelle et Lavolette doivent être déclarées d'ici le 8 septembre prochain. Quant à celles de Blainville et éventuellement de Saguenay, le premier ministre Bernard Landry a six mois pour les annoncer après que les sièges sont devenus vacants.

Recto VERSO

NO 291
JUILLET/AOÛT
2001

**PARTIR
SORTIR**

LE DROIT AUX VACANCES

PETER LEUPRECHT
L'homme de droit
contre la droite

ENVIRONNEMENT
Une forêt pour les gens

SOMMETS DE QUÉBEC
Parallèles sur
les Amériques



COMPRENDRE LE MONDE AUTREMENT

1215, RUE VISITATION, BUREAU 101, MONTRÉAL (QUÉBEC) H2L 3B5 | TÉL. : 514.523.5998 | TÉLÉC. : 514.523.5812 | rectoverso@videotron.ca

• OCTAS •

Prix Octas

Une entrevue avec Michèle Drouin

Le Québec doit demeurer en tête de peloton

L'informatique est partout et peut se targuer de porter le titre de science universelle. Conséquemment, les technologies de l'information (TI) occupent une place prépondérante dans l'économie mondiale. Communications sans fil, reconnaissance vocale, informatique multidimensionnelle, Internet, voilà autant de percées technologiques significatives qui placent les TI au cœur des vies des Québécois.

MARC-ANDRÉ CÔTÉ

Le phénomène TI, pour technologies de l'information, est profond et, contrairement à ce qu'auraient pu clamer certains prophètes de malheur il y a quelques années seulement, il n'est pas passager. La prolifération des possibilités de connexion à Internet et le nombre sans cesse croissant d'appareils et de dispositifs permettant de naviguer sur le Web nous plongent dans une certaine omniprésence de l'informatique.

« Comme toutes les sociétés modernes, le Québec doit pouvoir compter sur une main-d'œuvre hautement spécialisée, particulièrement dans le secteur des technologies de l'information qui constitue le fer de lance de notre développement économique », souligne la présidente de la Fédération informatique du Québec (FIQ), Michèle Drouin. « En tant qu'organisme représentant l'industrie, la FIQ croit qu'il est de son devoir d'encourager nos jeunes à embrasser les carrières en informatique et de valoriser la profession. Nous tenons aussi à appuyer les efforts déployés par nos établissements post-secondaires, partout au Québec, pour offrir une formation de calibre mondial. Il en va de l'avenir de nos entreprises et de notre industrie », continue-t-elle.

Fondée en 1977, la Fédération de l'informatique du Québec compte plus de 2700 membres regroupés au sein du plus important réseau d'utilisateurs, de spécialistes et de gestionnaires de l'informatique au Québec. Un partenariat conclu récemment avec la Canadian Information Processing Society (CIPS) et d'autres affiliations permettent aux membres d'être bien représentés, tant au Canada que dans le reste du monde (www.cips.ca).

La FIQ est composée de cinq sections régionales bien autonomes, dont les activités sont coordonnées par un conseil d'administration formé de membres élus. Très active au sein de l'industrie, la FIQ est notamment l'instigatrice du Concours annuel des OCTAS, qui reconnaît depuis maintenant 15 ans les entreprises, organismes ou étudiants qui se sont le plus illustrés dans le domaine des technologies de l'information au Québec.

« Comme jamais auparavant, nos sociétés ont besoin de balises, de guides, de garde-fous, de protection, d'encadrement quant à l'utilisation des technologies. Le Québec n'y échappe pas, d'où l'importance d'une association forte, bien positionnée pour représenter la communauté des informaticiens et spécialistes des TI. Celle-ci a besoin d'un organisme capable de promouvoir l'informatique pour le bien de tous et, les questions technologiques étant complexes autant que nombreuses, de collaborer avec d'autres organisations vouées à la promotion des TI », souligne Mme Drouin.

Membres et partenaires

Nouvellement installée dans la Maison des hautes technologies, à Montréal, la direction générale de la FIQ travaille ainsi étroitement avec des spécialistes de technologies diverses dans le but de mettre sur pied des programmes et des événements pertinents qui enrichiront ses membres et l'ensemble des professionnels des TI du Québec.

Ainsi, la FIQ a obtenu ce sésame à Montréal, en 2002, le Congrès international d'informa-



SOURCE OCTAS

Michèle Drouin

tique (World Computer Congress), vaisseau amiral de l'International Federation for Information Processing (IFIP), dont la FIQ est membre. Ce congrès amènera chez nous des chercheurs et experts reconnus en provenance de partout, qui discuteront des derniers développements dans le secteur des TI et des questions sociales reliées à l'utilisation de la technologie. Une excellente occasion pour les professionnels d'ici de parfaire leurs compétences et de faire connaître à leurs confrères du monde entier le dynamisme et la vigueur de l'industrie au Québec.

« Nous avons également conclu, il y a deux ans déjà, un partenariat avec la CIPS afin de mettre sur pied une collaboration continue avec nos collègues d'ailleurs au Canada. Nous sommes ainsi en mesure de faire appel à l'expérience des autres provinces, notamment sur le dossier complexe de la reconnaissance professionnelle, que la FIQ continue de promouvoir afin d'offrir une protection accrue à ses membres », note Mme Drouin.

De même, cette affiliation avec la CIPS donne une voix au chapitre du Canadian Information Product-

vity Award (CIPA), la candidature des finalistes des Octas étant automatiquement transmise au jury final de ce concours pan-canadien. D'ailleurs, la présence québécoise au CIPA du 8 novembre dernier a été substantielle.

Tendances de fond

L'industrie québécoise des TI s'approprie Internet. Comme chaque année, le concours des OCTAS permet de prendre le pouls de l'industrie et démontre sa capacité de s'adapter aux nombreux défis qui lui sont posés. Cette année, on assiste à une véritable appropriation des technologies qui sont mises au service de l'amélioration des processus d'affaires. Selon la présidente de la FIQ, « on a dépassé l'effet de mode créé par la croissance fulgurante d'Internet pour développer de nouvelles façons de faire, vraiment innovantes. Ces innovations tirent parti des multiples possibilités qu'offre le Web (extranet, intranet, commerce électronique, multimédia, etc.). Mais plutôt que de travailler à la pièce, elles intègrent toutes les composantes des entreprises. Bref, on passe d'une vision de technologie à une véritable vision d'affaires. Cela est très sain de la part de notre industrie et très encourageant pour l'avenir », ajoute-t-elle.

Cette année, la FIQ a réservé une place de choix aux affaires électroniques, qui deviennent une nouvelle catégorie générique dans laquelle trois nouveaux OCTAS seront décernés, soit : affaires électroniques interentreprises (B2B), affaires électroniques grand public (B2C) et e-formation. Autre nouveauté, la catégorie multimédia a été scindée en deux : multimédia entreprises et multimédia grand public. Les autres catégories sont : gestion du changement, innovation technologique (deux sous-catégories), solution d'affaires (deux sous-catégories) et relève (collégiale et universitaire).



SOURCE OCTAS
Caroline Fortin et Anouk Noël, respectivement directrice générale et directrice artistique de Québec-Amérique.

nurun en tête
Les 12 gagnants

LE DEVOIR

Simon Durivage en a été le présentateur. Normand Legault, dans les lendemains de Grand Prix, a assumé son rôle de président d'honneur. Et 12 des 37 finalistes sont devenus lauréats lors de la soirée des Octas tenue samedi dernier dans la Salle des pas perdus de l'ancienne gare Windsor. Les prix d'excellence a été attribué à *nurun inc.* pour le site de commerce électronique conçu pour Archambault.

Innovation technologique

■ Applied Acoustics Systems pour le Tassman, logiciel qui transforme un PC en véritable instrument de musique.

■ Le Centre de la recherche pour la Défense, Valcartier (CRDV) pour le projet SARPlan, logiciel de planification des recherches.

Solution d'affaires

■ Watch4me mobile Technologies pour le Workanizer, application accessible par le Web et l'Internet sans fil.

■ Banque Laurentienne du Canada pour B2B Trust, solution informatique qui permet à des intermédiaires financiers à leur clientèle des produits et services traditionnels.

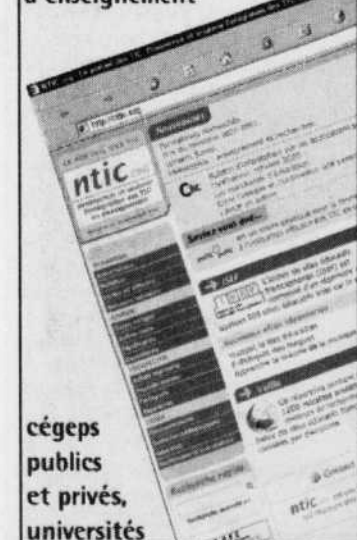
Gestion du changement

■ L'Université de Montréal pour la réalisation du Guichet étudiant, site Internet accessible aux étudiants.

Relève collégiale

■ Tom Landry, du Cégep Lévis-Lauzon, pour un système de gestion de la production manufacturière développé pour Uniforét.

Regroupement d'une centaine d'établissements d'enseignement



cégeps publics et privés, universités

Relève universitaire

■ Frédéric Painchaud, Sylvain Daigle, Mourad Erhioui, Myriam Fourati, Emmanuel Giasson, Lamia Ketari, Vincent Labbé, Emna Menif de l'Université Laval pour MaliCOTS, un outil de gestion des risques.

Multimédia

■ nurun communication-design pour un céderom traçant le portrait de la géomatique au Québec.

■ Québec/Amérique pour *Mango Plumo l'aventure météo*, céderom ludo-éducatif.

Affaires électroniques interentreprises

■ Loto-Québec pour l'implantation d'un système de diffusion de ses résultats de tirage.

Affaires électroniques grand public

■ nurun - bureau de Montréal pour le développement d'un site de commerce électronique pour le compte d'Archambault.

e-formation

■ I.C. Axon inc. pour la conception d'un site Web dédié à la formation médicale en ligne.



Prenez en main vos affaires électroniques

Inscrivez-vous dès maintenant au programme de certification professionnelle en affaires électroniques

Programme destiné aux entrepreneurs, leaders, gestionnaires et professionnels pour :

- intégrer stratégie et technologie pour consolider les acquis de son entreprise et ainsi développer de nouvelles opportunités d'affaires
- développer ses connaissances en analyse, en planification et en gestion stratégique, dont l'évaluation de la faisabilité et la mise en œuvre d'un plan d'affaires électroniques

Soyez la référence de votre entreprise !

- Accréditation en affaires électroniques
- Programme reconnu par plusieurs associations et ordres professionnels
- Membre du réseau des certifiés : activités, forum, actualisation, etc.
- Répertoire des certifiés

Réservez votre place dès maintenant pour la rentrée !

Inscrivez-vous à l'une des deux cohortes à Montréal :

29 août au 11 octobre

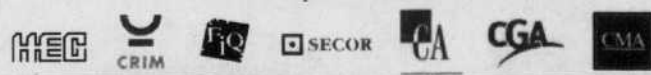
12 octobre au 24 novembre

(8 journées intensives sur 7 semaines ; comprend 2 examens)

Information et inscription : www.institut.qc.ca,
certification@institut.qc.ca

Téléphone : (514) 840-1297 ; sans frais 1 877 324-1324
Formation sur mesure disponible.

Offert en partenariat avec :



Félicitations

Mango!
Plumo



Un céderom ludo-éducatif pour les 5 à 8 ans.

Gagnant du prix OCTAS 2001

catégorie MULTIMÉDIA — GRAND PUBLIC

« un solide contenu pédagogique »

★★★★

Serge L'Heureux,
La Presse

« un petit joyau de multimédia »

L'Express, Paris

« Courez l'acheter... »
« Amusant, intelligent et vraiment pas cher ! »

Nelson Dumais,
Canoe

en collaboration avec

DRUIDE
informatique

QUÉBEC AMÉRIQUE jeunesse
www.mangoplumo.com



v@tsus

Versus, votre partenaire dans vos stratégies et solutions d'affaires Web...

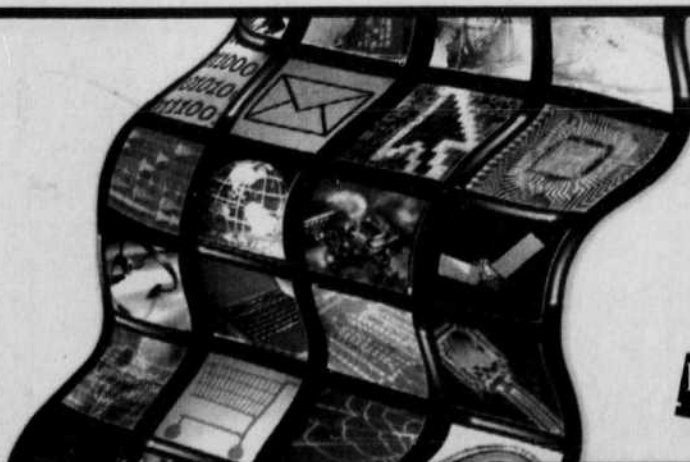
Conseil
Développement
Hébergement

appelez-nous ou visitez notre site Web
1-888-664-9001 - www.versus.com

Compaq Solutions Alliance
COMPAQ

Microsoft
CERTIFIED
Partner

Lauréats
La Fédération de l'informatique du Québec rend hommage aux lauréats des OCTAS 2001



OCTAS
2001

FIQ Fédération de l'informatique du Québec

• OCTAS •

nurun inc.

Création, marketing et technologie

RÉGINALD HARVEY

Nurun inc. conçoit et réalise à Montréal des sites de catalogues électroniques. Récemment, ce membre de Quebecor Média a transformé de fond en comble sur le plan technologique la succursale virtuelle de la maison Archambault et s'est attaqué de la sorte à la tâche de bâtir un site sur lequel circulent plus de 400 000 produits. Dans ce but, une équipe multidisciplinaire composée de créateurs de même que de spécialistes de la communication marketing et de l'intégration informatique a conjugué ses talents et ses connaissances pour en arriver au résultat souhaité.

Sur le plan de la création, ce genre de travail consiste de nos jours à élaborer des sites de type Archambault.ca, qui seront consultés par des millions de gens par semaine, en tenant particulièrement compte des profils nombreux et variables que présentent les clientèles potentielles de ces grandes surfaces électroniques. Marco De Monte, directeur régional/solutions technologiques chez nurun, donne l'exemple suivant: «On peut, dans le cas d'Archambault, se retrouver avec une dame, âgée de 70 ans, qui navigue sur Internet pour acheter un disque classique. Le client peut aussi être un jeune qui écoute de la musique techno, qui fréquente les raves et qui est habitué à la technologie. Il importe donc d'attirer ces deux personnes en s'assurant qu'elles seront en mesure d'arriver à trouver le produit, qu'elles sauront comment le placer facilement dans un panier d'achat et qu'elles pourront effectuer en toute confiance la transaction pour obtenir l'article choisi. Le défi sur le Net consiste à ce que les gens puissent se débrouiller sans assistance.»

Sur le plan de la communication marketing, nurun aide ses clients dans l'identification et l'atteinte de leurs objectifs. «Le but premier, ce n'est pas nécessairement de promouvoir tel volume de ventes sur un site Web. Notre département de stratégie de marketing électronique, à titre d'expert en interactivité, est aussi soucieux de démontrer comment une initiative comme celle d'Ar-

chambault peut soutenir ce que l'entreprise fait déjà de mieux», laisse savoir le directeur. Selon lui, le marketing traditionnel, notamment sous la forme d'imprimés, exige des investissements beaucoup plus importants que celui que le marchand de détail peut pratiquer sur un site Web auprès de ses abonnés. «Il est donc avantageux de tester en ligne les campagnes publicitaires avant de se diriger vers les journaux, la télé, etc.», dit-il.

nurun utilise la technologie ou l'intégration électronique pour lier la sauce entre créativité et marketing dans l'élaboration de sites dédiés au commerce électronique. «La technologie est un maillon très important pour en arriver à concrétiser les stratégies déployées et il est nécessaire de savoir s'en servir. C'est le moyen pour mettre en place une campagne, un plan d'ensemble, etc. L'objectif de base demeure que le site réponde aux cibles de départ visées par le client», précise M. De Monte.

Il y a un an et demi, Archambault s'est montré intéressé à améliorer la qualité de son site en le rendant bilingue et en améliorant les performances de son moteur de recherche. En raison des nouveaux produits sur le marché, il s'est avéré moins dispendieux de reconstruire le site au complet en ce qui a trait aux aspects technologiques, plutôt que de tenter de l'adapter. «Tout ce qui est technologie a été complètement refait. Il y a un an, Archambault dépendait de nurun pour la mise à jour de son site. Maintenant, ils sont entièrement autonomes pour tout faire. Ils peuvent gérer les abonnements et les campagnes, mettre à jour les produits et choisir la une. Ils possèdent une flexibilité pour réagir vite», informe le directeur.

À son avis, le fait d'intégrer de la nouvelle technologie tout en livrant la marchandise à temps a représenté le grand défi de cette opération. «On parle d'une technologie que nous maîtrisons tout de même en partie puisqu'il s'agissait d'une migration. Au Canada, tout au moins au Québec, ce travail s'est avéré le premier déploiement sur la nouvelle plate-forme de Microsoft», relate enfin Marco De Monte.

La ville d'Aylmer a été retenue parmi les finalistes pour les prix Octas 2001, dans la catégorie affaires électroniques grand public. Les citoyens peuvent y payer leurs taxes par carte de crédit sur Internet.

JOHANNE LANDRY

«On nous considère comme des pionniers dans l'usage des nouvelles technologies», affirme André Scatland, directeur de l'informatique de la municipalité de Aylmer dans l'Outaouais. Nous sommes la première ville canadienne à offrir le paiement des taxes municipales par carte de crédit sur Internet.

La relation informatisée entre Aylmer et ses citoyens se développe en cinq phases et les deux premières, le paiement des taxes et des constats d'infraction, sont déjà en place. «Nous voulons créer un comptoir virtuel, exprime M. Scatland, où tous les services normalement dispensés à la population pourront s'offrir sur l'inforoute.»

La période de transition que connaît actuellement le monde municipal retarde cependant l'introduction des étapes subséquentes qui devront attendre que soit formée la nouvelle ville issue de la fusion de Aylmer, Buckingham, Gatineau, Hull et Masson-Angers pour voir le jour. Eventuellement, les citoyens pourront, en ligne, réserver du temps dans les arénas, des équipements sportifs ou des salles communautaires; demander des permis ou s'inscrire à différentes activités; et même acheter des produits promotionnels.

En effet, une section pour la vente de produits et de services est prévue. On pense entre autres, explique le directeur de l'informatique de Aylmer, aux articles liés au secteur touristique: sériographies, photos, épinglettes ainsi qu'aux cartes thématiques et topographiques recherchées par des entreprises d'arpentage ou de marketing. «Actuellement, explique-t-il, ces transactions s'effectuent par courrier. En ligne, elles seraient plus simples et plus rapides.»

Cette vision du commerce sur Internet, avant-gardiste dans le monde municipal, va encore plus loin et englobe même des logiciels conçus sur place et facilement exportables partout dans le monde, selon monsieur Scatland. «Des revenus additionnels, fait-il valoir. Parce que, autrement, nous ne ferions jamais ce genre de ventes qui nécessiteraient d'y affecter des employés.»

Hiérapolis

Aylmer et ses voisines travaillent au développement d'un réseau informatisé depuis 1995. Des ententes de partenariat entre des entre-

Aylmer branchée

Payer ses taxes avec une carte de crédit!



L'hôtel de ville d'Aylmer.

SOURCE OCTAS

prises privées et des institutions publiques municipales et provinciales ont permis de mettre en place une inforoute régionale.

Le projet Hiérapolis tient son nom du grec qui par extension se traduit par cité virtuelle. Ainsi, bien avant que les fusions ne soient projet de loi, les cinq municipalités de l'Outaouais avaient déjà uni une partie de leurs communications. Hiérapolis devait s'ouvrir selon six fenêtres, précise André Scatland: le municipal, la santé, l'éducation, le commerce, le tourisme et la culture, ainsi que la géomatique. «Depuis les quatre dernières années, nous avons connu plusieurs réformes aussi bien sur la scène municipale que dans les domaines de la santé et de l'éducation, aussi ces deux derniers volets ne se sont pas encore concrétisés.»

Si la possibilité d'effectuer un paiement de redevances gouvernementales sur Internet existait déjà, notamment pour des constats d'infraction, il fallait toutefois quelques jours avant qu'une confirmation n'arrive par courriel. La nouveauté du système introduit par la ville d'Aylmer, c'est que l'opération se concrétise instantanément et permet l'usage de la carte de crédit, mode peu habituel pour régler son compte de taxes.

«Nous avons entrepris, rapporte André Scatland, des négociations avec Visa Desjardins et Visa Canada pour demander la modification de certaines règles qui entouraient l'usage de la carte de crédit sur Internet.»

Le premier point concerne les frais facturés aux marchands (ici à la municipalité) que demandent les institutions émettrices de cartes de crédit et qui se calculent au pourcentage de la transaction. «Le phénomène devient assez particulier,

expose André Scatland, lorsqu'un citoyen paie un compte de taxes de 5 000 \$. Les mêmes taxes s'appliquent. Chaque million que nous percevons actuellement par carte de crédit nous coûte 18 500 \$ de frais. Nous avons donc demandé à Visa de constituer une nouvelle catégorie de marchands pour les redevances gouvernementales.» Y seraient inclus les taxes municipales, les constats d'infraction, les taxes scolaires, les renouvellements d'immatriculation, l'émission de permis et les impôts. Un marché potentiel de 50 milliards \$ au Canada, selon André Scatland.

«Il s'agit d'une réalité complètement nouvelle dans les institutions publiques, poursuit le directeur de l'informatique de Aylmer. Si les taxes sont maintenues tels quels, les municipalités n'adhéreront pas au commerce électronique.»

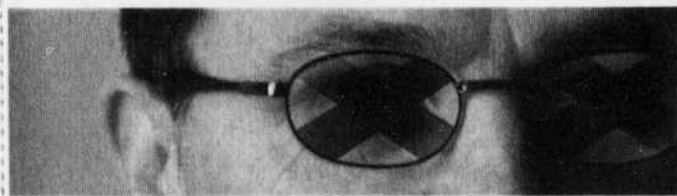
La seconde demande de modification touche la validité d'une transaction contestée. Les marchands avec pignon sur rue détiennent une preuve matérielle qu'un échange a été conclu: une signature, une lecture magnétique de la carte ou un imprimé manuel. Vu la présence de ces traces tangibles, les institutions émettrices tranchent en faveur du marchand en cas de litige. Dans le cas du commerce électronique, si le client conteste et que le commerçant n'est pas en mesure de produire une preuve, la transaction sera annulée par l'institution émettrice. «Le contexte public diffère du commercial», insiste André Scatland.

Pour illustrer les impacts possibles, le directeur de l'informatique prend pour exemple un citoyen qui paie entièrement son compte de taxes en juin, vend sa maison en juillet, encaisse le remboursement pour la portion de juillet à décembre que lui remet le notaire, puis conteste la transaction faite avec la municipalité. Dans un tel cas, l'institution émettrice annulerait l'opération car aucune preuve ne la soutient. Et le nouveau propriétaire recevrait un compte de taxes pour l'année entière. Lésé, il pourrait poursuivre le notaire qui, lui, pourrait poursuivre la ville.

«Le paiement des taxes par Internet et par carte de crédit présente des avantages pour les citoyens, soutient André Scatland. Entre autres la liberté de transiger n'importe quand, le report de l'échéance et même le financement sur plusieurs mois quand les liquidités manquent, ainsi que la possibilité de se prévaloir des points de fidélité que des institutions émettrices de cartes offrent en prime.»

À Aylmer, au cœur d'une région où les nombreux édifices gouvernementaux et la présence d'entreprises comme Nortel drainent une population très scolarisée et surtout très informatisée, un peu plus de 5 % des contribuables utilisent le mode de paiement des taxes par carte de crédit sur Internet. «Nous considérons qu'il s'agit d'une réussite», commente André Scatland. L'an prochain; nous prévoyons que ces transactions totaliseront près de deux millions.»

eXtraordinaire.



vision.



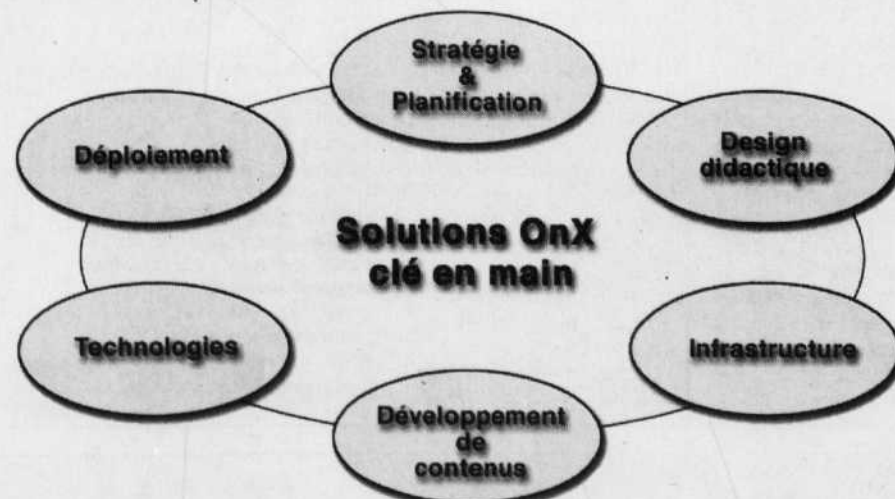
effet.



impact.

OnX : e-Learning

En confiant vos mandats e-learning à OnX, vous misez sur une gamme intégrée d'expertises qui vous permettront d'atteindre vos objectifs d'affaires ainsi que de tirer avantage des outils de la formation en ligne. Qu'il s'agisse de l'orientation stratégique de votre unité de formation ou du développement de vos contenus sous un environnement technologique, OnX vous fournira une expertise de pointe.



Finaliste OCTAS 2001 : Catégorie e-Formation

- Consultation stratégique
- Création et design de cours
- Revue d'infrastructure
- Développement et migration des contenus

- Déploiement de plate-formes de livraison e-learning
- Développement technique
- Formation
- Hébergement

OnX.COM
eXtraordinaire.



IBM Mindspan Solutions

Montréal (514) 856-1933
Québec (418) 651-4434
elearning@OnX.com

Lotus Authorized Education Center™

OCTAS

Gestion d'entreprises

Organisateurs de travail

Les outils pour la gestion de Watch4me

MARC-ANDRÉ CÔTÉ

Dans le merveilleux monde des nouvelles technologies de l'information, le terme révolution est souvent galvaudé. Mais pas dans le cas de Watch4me. Maintenant, au lieu de devoir aller chercher de l'information, c'est l'information qui vient à l'utilisateur. Watch4me Mobile Technologies se spécialise dans la conception et le développement d'applications accessibles par le Web et l'Internet sans fil, aussi connu sous l'abréviation WAP (*wireless access protocol*). Elle a développé une application de gestion destinée aux travailleurs mobiles, le Workanizer, qui leur permet d'échanger et de consulter de l'information clé en temps réel par le biais de leur téléphone ou de leur ordinateur de poche.

«Avec le développement des technologies liées à l'Internet sans fil et la croissance du télétravail chez nombre de professionnels, on assiste à la naissance de nouveaux besoins en matière d'accès à l'information et d'outils de communication», explique Shihl Mourad, vice-président technologies sans fil chez Watch4me.

C'est pour répondre à la demande pressante d'outils de gestion efficaces et conviviaux que Workanizer a été conçu. Ce logiciel offre l'accès à distance et en temps réel à diverses fonctionnalités: gestion de projets, feuilles de temps, comptes de dépenses, contacts et agenda. Il permet également de collaborer avec des utilisateurs provenant d'autres sociétés qui utilisent la même application. En créant un lien Internet entre leurs Workanizer respectifs, les entreprises peuvent ainsi partager différentes ressources: personnel, matériel, équipement et même de la matière première.

Compatible avec le Palm Pilot, le BlackBerry ainsi que Microsoft Outlook, Workanizer est accessible par Internet sur la plupart des téléphones cellulaires avec capacité WAP, et même sur un simple combiné en utilisant une technologie de reconnaissance de la voix.

«En outre, grâce à son architecture modulaire, il peut être personnalisé et adaptable à presque tous les systèmes disponibles sur le marché tels Oracle ou Unix. Cette structure modulaire permet également de traduire l'application dans n'importe quelle langue en quelques jours seulement», commente M. Mourad.

Workanizer est présentement disponible en français, en anglais, en mandarin et en arabe. Par ailleurs, Watch4me Mobile Technologies offre sa plate-forme à des entreprises souhaitant l'utiliser pour développer des applications de Web et WAP sur mesure. Des ententes en ce sens ont été conclues avec les sociétés québécoises Primacor et Inixia.

Présentement vendu au Canada et aux États-Unis, notamment auprès des grosse pointures de télécommunications, dont Bell Mobilité, la Société Radio-Canada, Espion et Rogers AT&T, Workanizer sera bientôt disponible sur tout le territoire de l'Asie du Sud-Est, un marché où le WAP est en pleine explosion. Watch4me Mobile Technologies a récemment conclu un contrat de vente et de distribution pour Workanizer avec Opentech, une société de Singapour, qui a également signé une lettre d'intention d'investissement pour un montant de un million de dollars canadiens.

Watch4me propose donc l'information mobile sur demande. Sa solution filtre les messages inutiles et accélère la recherche des informations dont l'utilisateur a besoin. «Le couplage d'agents intelligents avec les nouvelles technolo-

gies de l'information fait une percée dans l'information mobile sur demande», dit M. Mourad.

Pense@moi

Watch4me a aussi enfanté la solution Watch4me/Pense@moi qui permet aux abonnés cellulaires (WAP-GPRS et UMTS-3G) d'avoir accès aux informations qui les intéressent et de surveiller en permanence leurs intérêts de n'importe où. Voilà une idée qui risque d'être fort lucrative pour la jeune entreprise fondée officiellement le 1^{er} octobre dernier en tant que division logiciel Internet sans fil de Cognicase. D'autant plus que sa solution est unique au monde. La solution Watch4me/Pense@moi a été développée par l'équipe de 68 ingénieurs de Cognicase, qui avaient conçu une moulinette pour solutionner le bogue de l'an 2000 dans les entreprises. Ils ont tout simplement recyclé l'outil en le transformant en un cyberagent intelligent pour créer des portails d'information personnalisée. Cette solution est nettement plus efficace, surtout dans un contexte de surabondance d'informations. Car en plus de filtrer les messages inutiles et les informations non sollicitées, elle accélère la recherche des informations dont a besoin l'utilisateur. Cette solution lui permet même d'effectuer des transactions comme acheter des billets de hockey, commander un placement financier ou réserver une chambre d'hôtel.

Il s'agit d'une technologie flexible qui s'adapte à n'importe quelle plateforme. Elle s'adresse aussi bien à des applications pour grand public que d'entreprises. Le cyberagent intelligent peut être programmé selon certaines règles pour trouver les informations requises par l'utilisateur et les acheminer soit à son adresse de courrier électronique, soit à son ordinateur portable ou à son assistant numérique personnel, dans sa boîte vocale, sur son téléphone sans-fil ou ordinaire, son télécopieur et même son téléviseur. Pour une entreprise, Watch4me/Pense@moi peut se révéler fort utile pour stimuler les ventes, améliorer le service à la clientèle et optimiser ses performances. C'est la même chose pour toutes les communautés d'intérêt, que ce soit dans le sport, l'éducation, les groupes sociaux et associations, etc. En fait, la partie du contenu peut être personnalisée presque sans limites.

Même si la technologie Watch4me/Pense@moi n'est lancée que depuis quelques mois, l'entreprise a déjà dans sa poche des partenariats avec des grands opérateurs de réseaux cellulaires et des fournisseurs de services Internet pour la commercialiser. Watch4me accorde des licences qui lui procurent des revenus selon le nombre d'utilisateurs par mois. Elle perçoit également des revenus sur les demandes d'information payantes et les transactions des utilisateurs.

En se positionnant dans le commerce mobile, Watch4me vise un marché appelé à exploser, estiment les grandes firmes de recherche. Ce ne sont pas des promesses en l'air pour Watch4me; elle annonçait récemment la signature d'un accord exclusif de commercialisation du produit Watch4me/Pense@moi avec Samsung pour le Japon et la Corée. Ces deux marchés représentent des bassins de 59 millions et de 26 millions d'abonnés cellulaires.

Filiée à 100 % de Cognicase, Watch4me sera la première division de cette société informatique à faire son entrée en bourse, au Nasdaq, au début de 2001. Watch4me générerait déjà dans les 30 millions de

dollars de revenus. Watch4me compte aussi beaucoup sur les alliances stratégiques pour consolider ses acquis. Microcell est partenaire dans Watch4Me et d'autres pourraient s'y joindre. A Singapour, Opentech sera un allié majeur pour le développement des marchés dans cette région du monde où le marché du WAP est prêt à exploser.

Trust Général du Canada a aussi confié à Watch4me, le développement, la réalisation et l'hébergement de son site transactionnel de fonds spécialisés de placement. Cette entente est d'une durée minimale de quatre ans. Ce site transactionnel érigé en portail offrira aux clients corporatifs et aux organisations pour lesquels le Trust Général du Canada gère des portefeuilles financiers, une gamme de nouveaux services électroniques de pointe. Ces services électroniques sont offerts depuis février 2001, à l'ensemble des membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec cotisant aux Fonds FERIQUES. Ils seront accessibles aux cotisants et membres grâce à la technologie Watch4me/Pense@moi. Ils pourront, par exemple, créer des règles personnalisées leur permettant en autres de transiger sur les principales bourses nord-américaines et d'obtenir des informations en fonction des variations de leurs divers véhicules de placement FERIQUES par le biais de courriel, de messagerie vocale ou de messages destinés aux appareils sans fil.

Une simple affaire de retailles

La relève universitaire à l'œuvre chez Drummond

ANN LAROCHE

Améliorer les problèmes reliés à la gestion de la production tout en réduisant à l'aide de nouvelles technologies le nombre d'heures consacrées à la réalisation de différentes tâches répétitives, parfois perçues comme fastidieuses, voilà le genre de mandat que s'est vu confier Pascal Richer à la suite d'un stage en entreprise. Grâce au projet Retgest, un système de gestion qu'il a conçu pour Outillage de précision Drummond, il est maintenant possible de gérer de façon efficace les retailles de métal issues de l'usinage de pièces.

L'entreprise de Drummondville, spécialisée dans le domaine du métal transformé et des pièces mécaniques, produit une importante quantité de retailles qui sont classées afin d'être réutilisées dans la production d'autres pièces. La gestion manuelle du processus de récupération et de recyclage souffrait souvent d'imprécision, ce qui entraînait, entre autres, des fautes sur le plan de l'inventaire. Erreurs, pertes, accumulations... «Il fallait faire quelque chose pour remédier à un problème qui avait pris avec le temps des proportions considérables», mentionne Pascal Richer qui s'intéresse à cette entreprise depuis la fin de son DEC en informatique. On était aux prises avec une accumulation de rebuts, des pièces qui rouillaient ou s'abîmaient, et faute d'une gestion adéquate, plusieurs d'entre elles devaient être jetées.

Le système de gestion industrielle de retailles Retgest a permis non seulement d'accroître la productivité de l'entreprise, mais aussi d'assurer un meilleur suivi des stocks. «Ce système a permis de réduire d'environ cinq heures par jour le temps alloué à la recherche manuelle des retailles, en plus, comme le souligne Pascal Richer, de faire réaliser à l'entreprise des économies mensuelles d'environ 35 000 \$». Un avanta-

ge non négligeable. À l'heure actuelle, on réutilise en grande partie toutes les retailles de métal, ce qui n'était pas toujours le cas auparavant, les entreprises qui le font demeurent d'ailleurs très peu nombreuses. Inutile de préciser que l'informatique de gestion aura certainement un impact majeur dans les prochaines années sur la performance d'un grand nombre d'industries.

Un outil convivial

L'outil informatique Retgest a la particularité d'être simple d'utilisation. Il comprend de multiples fonctions de recherche et de mise à jour. «Cet outil comporte de nombreux avantages, dont celui d'avoir été développé au moyen de la même technologie que celle qu'utilise l'entreprise comme système de gestion manufacturière», signale Pascal Richer. Il possède une interface compatible avec les bases de données principales de l'entreprise.

Quand vient le temps de produire une pièce, il suffit d'indiquer le type de métal ainsi que son épaisseur pour que le système retrace la matière première disponible parmi les retailles et les feuilles de métal existantes. Selon la taille et la forme des retailles retracées, et en fonction de la pièce à fabriquer, le système indique le nombre d'unités qu'il sera possible de tailler, le nombre de nouvelles feuilles qu'on devra utiliser ainsi que la perte de matière première engendrée. Il ne reste ensuite qu'à cliquer sur les retailles désirées. Le système modifiera l'inventaire puis indiquera où se trouvent dans l'entrepôt les retailles sélectionnées. Un jeu d'enfant!

Aujourd'hui, Pascal Richer se consacre entièrement à sa nouvelle passion, conciliant les études à l'UQAM et le travail, durant les week-ends, à Outillage de précision Drummond. Heureux mélange de théorie et de pratique qu'il estime important à ce moment précis de sa carrière.

Les technologies de l'information appliquées aux solutions d'affaires

Certifiée ISO 9001

L'engagement c'est...

la volonté de relever

les défis de l'avenir

Un partenaire de choix

CGI tient à souligner le succès de la Banque Laurentienne du Canada dont le travail exceptionnel accompli par ses équipes a permis de remporter les honneurs lors du Gala des OCTAS de la Fédération de l'informatique du Québec.

CGI est une entreprise très active dans l'économie québécoise. C'est aussi la cinquième société de TI en Amérique du Nord et la première au Canada. Nos 10 000 professionnels offrent une gamme complète de services en impartition, intégration de systèmes et services-conseils à l'ensemble de nos clients au Canada, aux États-Unis et dans plus de 20 autres pays.



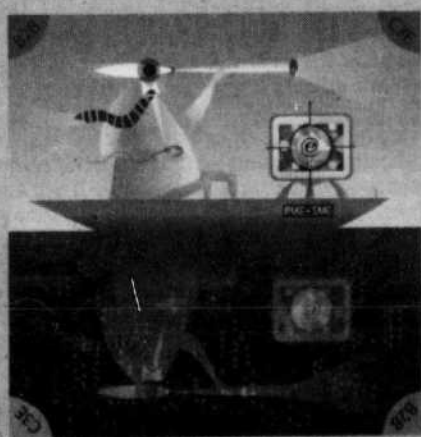
CGI

25 ANNÉES D'ENGAGEMENT

Montréal : (514) 841-3210
Internet : www.cgi.ca

Vallier Lapierre

POUR UN
COMMERCE
ÉLECTRONIQUE
ENTRE
ENTREPRISES
GAGNANTES



VALLIER LAPIERRE

Guides IQ

Collection
Guides IQ

232 pages 29,50 \$

IQ

ISABELLE QUENTIN ÉDITEUR

Jean-Guy Rens et Gil Tocco

Le
cybercommerce
au Québec



Le cybercommerce électronique en perspective

Collection Les communicateurs

Collection
Les Communicateurs

196 pages 24,95 \$

IQ

ISABELLE QUENTIN ÉDITEUR

Sous la direction de Liette D'Amours

TÉLÉTRAVAIL
CONCILIER
PERFORMANCE ET
QUALITÉ DE VIE

Sous la direction de Liette D'Amours

IQ COLLECTIF + CÉPHRO

COLLECTION
COLLECTIF IQ
156 PAGES 24,95 \$

IQ

ISABELLE QUENTIN ÉDITEUR

É D I T O R I A L

La culture
vue d'Ottawa

Éprise de visibilité, la ministre de la Culture, Sheila Copps, fait durer son plaisir et égrène ses annonces en matière de culture. Il y a quelques jours, elle confirmait qu'une part importante du demi-milliard que son gouvernement investira dans la culture au cours des trois prochaines années ira à la promotion de la culture canadienne sur Internet. On peut douter de la pertinence de ce choix, dont les créateurs ne seront pas les premiers bénéficiaires.

Un nombre important de Canadiens et de Québécois ont désormais accès à Internet et personne ne niera l'impact considérable de cet outil. Mais faut-il pour autant mettre autant d'œufs dans ce panier et ainsi succomber à la mode du jour? C'est la voie que semble avoir choisie Ottawa, comme si Internet et le mode numérique étaient appelés à éclipser les autres formes de communication. Or rien n'est moins sûr. Vidéotron a appris à ses dépens, en engloutissant beaucoup d'argent dans un projet qu'elle a dû abandonner, que l'écran d'ordinateur ne remplit pas les mêmes fonctions que l'écran télé. Cela ne veut pas dire que la situation n'évoluera pas. Aujourd'hui, les Américains tentent à leur tour de développer la WebTV. Mais rien n'indique que nos voisins du Sud vont troquer leur téléviseur pour écouter leurs émissions sur l'écran d'un ordinateur.

De plus, l'enthousiasme de Mme Copps pour les nouvelles technologies ne s'embarrasse d'aucune nuance. Sa priorité? Accroître la visibilité du contenu culturel canadien en développant un portail unique donnant accès à la culture canadienne numérisée. Ainsi, une part importante des fonds ira à la numérisation des films et des archives. Outre que la substitution numérique n'est pas nécessairement la meilleure solution pour la conservation, il n'est sûrement pas nécessaire de tout transférer en mode numérique. Il faut sélectionner.

Il est déjà clair que les industries du multimédia accapareront une grosse part des millions qui pleuvent sur le milieu culturel, bien qu'on ignore quels critères prévaudront dans la sélection des projets. Il serait dommage que les subventions fédérales aboutissent surtout dans les poches d'entreprises déjà bien nanties.

Malheureusement, la ministre ne s'est pas montrée aussi généreuse pour d'autres secteurs. L'Office national du film aura les sous pour prendre le virage technologique mais il n'est pas certain que les artisans du cinéma auront des ressources additionnelles pour réaliser de nouveaux films d'animation ou des documentaires. Pourtant, si Ottawa tient vraiment à la distinction culturelle, voilà un organisme qui mériterait de pouvoir relancer sa production.

Dans le cas de Radio-Canada, il faut aussi déplorer la modeste des ressources annoncées. Mme Copps prévoit injecter 60 millions pour les deux radios et télévisions d'État. Son président, Robert Rabinovitch, a prévenu, avec raison, que les nouveaux fonds seraient nettement insuffisants s'ils n'étaient pas récurrents.

En télévision, une poignée de gros producteurs privés contrôlent la majorité des cases horaires, de sorte que les petits producteurs, ou les plus jeunes, ont toutes les misères du monde à se tailler une place chez les télédiffuseurs qui répugnent aujourd'hui à prendre des risques. Il serait temps d'aider les jeunes à faire leur place dans ce monde de plus en plus fermé. Les chaînes se sont multipliées mais les contenus se ressemblent beaucoup d'une chaîne à l'autre. Ottawa peut aider en facilitant l'arrivée de nouveaux venus dans ce milieu.

Comme si tout cela n'était pas assez, cette pluie attendue de dollars repose aussi le problème des relations entre Ottawa et Québec. Contrairement à plusieurs autres provinces, le Québec possède déjà d'imposantes infrastructures en matière de culture et il est important que la manne fédérale s'inscrive dans la complémentarité. De plus, dans certains secteurs culturels, Ottawa semble avoir tracé ses interventions en fonction d'une situation étrangère au Québec. C'est le cas de l'aide qu'il désire apporter à l'édition, calquée sur les besoins du Canada anglais. Comme on le sait, le milieu de l'édition canadienne-anglaise est marqué par une forte concentration de sa distribution et des points de vente, ce qui n'est pas le cas au Québec.

Les ententes sont possibles. Récemment, la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) a convaincu Téléfilm et la ministre du Patrimoine d'ajuster leur politique du long métrage afin qu'elle réponde mieux aux besoins de l'industrie au Québec. Car, aussi étonnant que cela puisse paraître, le projet de politique ne prenait pas en compte la situation du Québec, tout à fait différente de celle des autres provinces, où le cinéma américain règne en maître absolu.

Les libéraux fédéraux, qui ont tant sabré dans les dépenses culturelles, souhaitent maintenant laisser un héritage culturel. On ne peut qu'applaudir à une telle orientation. Mais encore faut-il que les sommes importantes en jeu ici aboutissent aux bons endroits, sans être sacrifiées à des impératifs politiques à courte vue.

Ne pas s'entêter

Bruno Roy a porté à bout de bras la cause des orphelins de Duplessis. Par le lobby intense qu'il a mené sous forme de rencontres, il nous a convaincus de la nécessité de redresser les torts que ces enfants ont subis alors qu'ils étaient internés en asiles psychiatriques pour fins de subventions.

La société québécoise s'est excusée par la voix du premier ministre Lucien Bouchard. Aujourd'hui, par celle du premier ministre Bernard Landry, elle se dit prête à accorder réparation. Ici, c'est d'argent qu'on parle, et il faut trouver la juste mesure qui permette à ces orphelins encore vivants de retrouver leur dignité.

La proposition du gouvernement accorderait une compensation de 25 000 \$ à quelque 1000 ou 1500 victimes. Elle apparaît juste puisqu'elle repose sur la recommandation du Protecteur du citoyen, Daniel Jacoby. En réclamant le double, Bruno Roy a créé une impasse qu'il lui appartient de briser.

La détermination du président du Comité des orphelins ne doit pas devenir de l'entêtement. La proposition du premier ministre constitue un geste de réconciliation dont il doit mesurer la sincérité. Il serait malheureux que, pour quelques dollars de plus, l'on refuse de tourner cette page malheureuse de notre histoire. Le Comité des orphelins doit accepter la main tendue par M. Landry.

bdescoteaux@ledevoir.ca

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA

LE 10 JANVIER 1910

FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD
Rédacteur en chef adjoint MICHEL VENNE
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
MARIE-ANDRÉE LAMONTAGNE, LOUIS LAPIERRE
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE



L E T T R E S

Le joul de Daniel Boucher

L'artiste Daniel Boucher dit qu'on lui a demandé d'écrire, pour la Fête nationale du 24 juin, une chanson dans sa langue, et qu'il a écrit dans sa langue. Or, le joul utilisé par l'artiste n'est pas sa langue, pas plus que celle des autres Québécois. Le joul, c'est une contre-langue dans le sens où elle est sécessionniste par rapport à la langue française.

De plus, le joul utilisé dans la chanson *Chez nous* doit être perçu comme une anémie pernicieuse, c'est-à-dire que ce n'est pas uniquement notre langue qui s'en trouve frappée mais également toute la pensée dans la mesure où elle ne peut accéder à l'existence que par la médiation d'une formulation verbale ou écrite: quand la formulation devient défectueuse, la pensée ne peut que se trouver disloquée, larvaire et impuissante. Mais il y a plus. En persistant à vouloir utiliser le joul, la nation québécoise se bute inévitablement à l'impasse et à l'incommunication, s'isolant par le fait même de toutes les communautés francophones du monde entier. De plus, utiliser le joul, même dans une création artistique, équivaut à capituler d'avance en nous réfugiant dans une fortresse linguistique inexpugnable et indéchiffrable. À tel point qu'il est à parier que bien des néo-Québécois ne comprendront rien à la

chanson de Daniel Boucher, le soir du 24 juin.

Si Daniel Boucher avait utilisé le français pour composer sa chanson, cette dernière aurait pu avoir le mérite de s'ouvrir à tous les Québécois, et ce, peu importe leur provenance et leur origine ethnique ou culturelle. Malheureusement, l'artiste en a décidé autrement. Il faut bien comprendre que le fait d'adopter le français comme langue nationale ne correspond nullement au rejet de la spécificité québécoise. Au contraire, une nation peut garder son authenticité et son originalité tout en parlant une langue internationale. À cet égard, il ne faut pas perdre de vue que le français nous appartient autant qu'aux Français de France.

Evidemment, cette lettre n'est pas un manifeste en faveur d'un modelage de notre parler français sur l'accent parisien. Le français du Québec comporte ses idiotismes. Ces régionalismes d'une langue universelle sont normaux et nullement inquiétants dans la mesure où la population qui les utilise est assez structurée politiquement et concentrée géographiquement sur un territoire donné. C'est pourquoi il était possible à Daniel Boucher d'utiliser dans sa chanson des mots ou des expressions typiquement québécois. Cependant, l'artiste n'a pas uniquement utilisé des idiotismes québécois pour composer *Chez nous*. Il a utilisé une langue qui n'en est pas une, créant par le fait même une chanson vouée

à l'incommunication et à l'isolement.

Stéphane Larouche

21 juin 2001

Des publicités positives

N'est-ce pas que les publicités négatives de nos gouvernements ne font qu'enfoncer le clou d'antan, celui d'un catholicisme punitif, alors qu'il faudrait être plus positif en ce genre de choses? Exemple: la SAAQ. Pourquoi ne nous présente-t-on pas des scènes ressemblant à celles-ci?

■ Une dame au volant. Un arrêt. Deux enfants veulent traverser. La dame leur fait signe de passer avec un beau grand sourire. Sa bambine dit à son frère: «Elle est gentille, la madame», et les deux enfants de traverser.

■ Un homme au volant. Dans une autre voiture, deux femmes. Ils arrivent à peu près au même moment à une intersection. Stop! L'homme fait signe aux deux dames de passer. Gros plan sur elles, qui roulent carrosse. L'une dit à l'autre: «Quelle galanterie!» L'autre de répliquer: «Plutôt de la courtoisie.»

■ Le craque-dingue. Il fait crisser ses pneus; même sa blonde, assise à côté de lui, tremble de frayeur. Slogan: pas besoin de rouler en fou pour montrer qu'on est supérieur!

Jean-François Bonin

Montréal, 11 juin 2001

REVUE DE PRESSE

Les pédégés l'ont plus facile que les députés

Antoine Robitaille

La hausse de salaire que se sont accordée les parlementaires fédéraux il y a deux semaines a causé tout un tollé dans le ROC (rest of Canada). Richard Gwyn, chroniqueur au *Toronto Star*, écrivait hier que l'indignation peut parfois être justifiée. Mais, insiste-t-il, cette colère des Canadiens contraste assez fortement avec leur indifférence face à «d'autres hausses de salaire qui sont incomparablement plus élevées et qui, souvent, n'ont aucune espèce de lien avec la performance ou les exigences de l'emploi»: celle que s'accordent les p.d.g., «Prenez Nortel», écrit Gwyn.

Un employé sur trois y a été congédié. Son action a perdu 80 % de sa valeur. L'entreprise enregistre des pertes records ce trimestre, lesquelles, note Gwyn, sont causées non pas par de mauvaises ventes mais par l'effacement de plusieurs entreprises achetées frénétiquement par Nortel au sommet du marché, il y a un an. N'empêche, le p.d.g. de Nortel, John Roth, touchera cette année 70 754 000 beaux dollars, une augmentation de 91 % par rapport à l'an dernier. Gwyn fait l'exercice de comparer l'augmentation de salaire des p.d.g. et la performance de l'action de l'entreprise qu'ils dirigent. Chez Aluminim Ltd., le patron, Jacques Bougie, voyait son salaire augmenter de 290 % alors que la valeur de l'action chutait de 11 %. M. Bougie gagne maintenant 23 863 000 \$. Chez Rogers, même scénario, déplore Gwyn: le salaire augmente de 11 % alors que l'action décline de 28 %.

Jeffrey Simpson usait d'une comparaison similaire entre le monde des affaires et la politique, hier, dans le *Globe and Mail*: «Si Jean Chrétien et son cabinet avaient gouverné le pays de façon aussi spectaculairement abominable que John Roth et son équipe ont géré Nortel, la colline parlementaire, et même les rues d'Ottawa ne seraient pas assez grandes pour accueillir les manifestations de masse qu'ils auraient déclenchées.» Si les dirigeants de Nortel étaient soumis au test électoral, «ils seraient mis en déroute».

Et s'ils étaient contraints de s'expliquer sur l'effondrement soudain de l'entreprise dont ils étaient responsables, «ils seraient assurément chahutés par les milliers de Canadiens qui ont perdu de l'argent, sans compter tous les employés

qui ont perdu leur emploi». Mais non, fait remarquer Simpson, à Calgary, lors de la réunion annuelle de Nortel, presque aucune critique n'a été émise à l'égard des performances désastreuses de l'entreprise. «Et M. Roth a empoché ses stock options pour ensuite annoncer qu'il prenait sa retraite, laquelle sera dorée: son allocation annuelle dépasse de beaucoup celle dont le premier ministre aurait pu désirer dans ses songes les plus fous.»

Dire que Nortel était, il y a très peu de temps, considéré comme le succès le plus éclatant du monde des affaires canadien. «Nortel, ça signifiait: emplois, recherche de pointe, fierté, actions fructueuses et — c'est ce que nous croyions — une gestion d'entreprise des plus saines.» Or, note Simpson avec dépit, certains de ces gestionnaires «voguent allègrement vers la retraite, tirés qu'ils sont par des «parachutes dorés», c'est-à-dire des primes de départ astronomiques. Rappelons-nous, à l'heure où certains évoquent la vente de Nortel à des intérêts américains, ajoute Simpson avec ironie, les nombreuses leçons que John Roth — à l'époque couronné «l'homme de l'année» — se permettait de faire aux Canadiens, les menaçant «de déménager au sud toujours plus d'emplois» si le gouvernement n'écoutait pas ses conseils.

Alors qu'au Québec les débats idéologiques entre journaux sont très rares, ou, lorsqu'ils éclatent, ils se déroulent dans le flou et l'implicite — on use, pour désigner l'adversaire, de périphrases ridicules comme «un quotidien montréalais» —, dans le ROC, ça joue la plupart du temps franc et direct. L'effet des traditions journalistiques britanniques, sans doute. Hier, par exemple, Rick Salutin, dans le *Globe and Mail*, et Dalton Camp, dans le *Toronto Star*, s'en prenaient tous deux vertement au *National Post*. Ce dernier publiait lundi, en une, une chronique de l'historien Robert Fulford où il reprochait à un journaliste du *Toronto Star*, Thomas Walkom, d'avoir été «affreusement complaisant» à l'endroit de l'une des «tendances les plus troublantes de l'histoire récente dans l'espace public en Amérique du Nord et en Europe»: les grandes manifs antimondialisation. Selon Fulford, à Seattle en 1999, à Québec en avril

2001, et la semaine passée à Gothenburg, «des manifestations ont cessé d'être l'expression d'opinions et ressemblent beaucoup plus aux signes d'une désagrégation de plus en plus flagrante des principes qui rendent possible l'existence de sociétés pacifiques».

Salutin, dans le *Globe*, trouve incroyable que le *Post* ose se plaindre qu'un autre journal déguise ses opinions en nouvelles: «Dans le *Post*, impossible d'éviter les soit-disant «nouvelles» portant sur les campagnes du *Post* pour unir la droite ou concernant l'exode des cerveaux (qu'il est le seul à constater), ou sur la révolte nationale anti-impôt que personne n'avait remarquée.» Salutin dénonce aussi les excès de langage du *Post* à l'endroit des militants, citant un récent éditorial sur les manifestations de Gothenburg où on en parlait comme de «déchets».

Dalton Camp, dans le *Toronto Star*, prétend pour sa part que le *Post* publie constamment des résultats de sondages favorables à ses idées sans révéler les questions qui ont servi à les produire. Au reste, il affirme: «Être d'accord avec Walkom [le reporter du *Star* favorable aux manifs] ne constitue nullement une incitation à la violence, et encore moins une justification de celle-ci. Il nous a simplement révélé que les gens, à long terme, n'accepteront plus les mensonges, refuseront d'être écartés des débats, de subir la propagande ou les éditoriaux les poussant à accepter le capitalisme tel qu'il se présente aujourd'hui.»

Le gouvernement du Québec «n'est certainement pas un champion de pensée progressiste dans certains domaines comme la liberté linguistique», écrivait le *Ottawa Citizen*, hier. Mais, récemment, «il a montré qu'il est animé d'une pensée aussi rétrograde en matière scientifique». Le *Citizen* déplore la «hâte excessive» du gouvernement québécois à adopter une loi autorisant des épandages exceptionnels de pesticides afin de lutter contre l'invasion du «virus du Nil» par le truchement de moustiques et d'oiseaux. Selon le *Citizen*, une panique injustifiée s'est créée à propos de cette maladie.

Et le remède qu'on s'approprie à asséner est sans doute pire que le mal, puisqu'il polluera terriblement. Bref, selon les éditorialistes du *Citizen*, le Québec cède à «l'alarmisme» et risque d'utiliser une massue (très polluante) pour assassiner une mouche... ou plutôt un moustique.

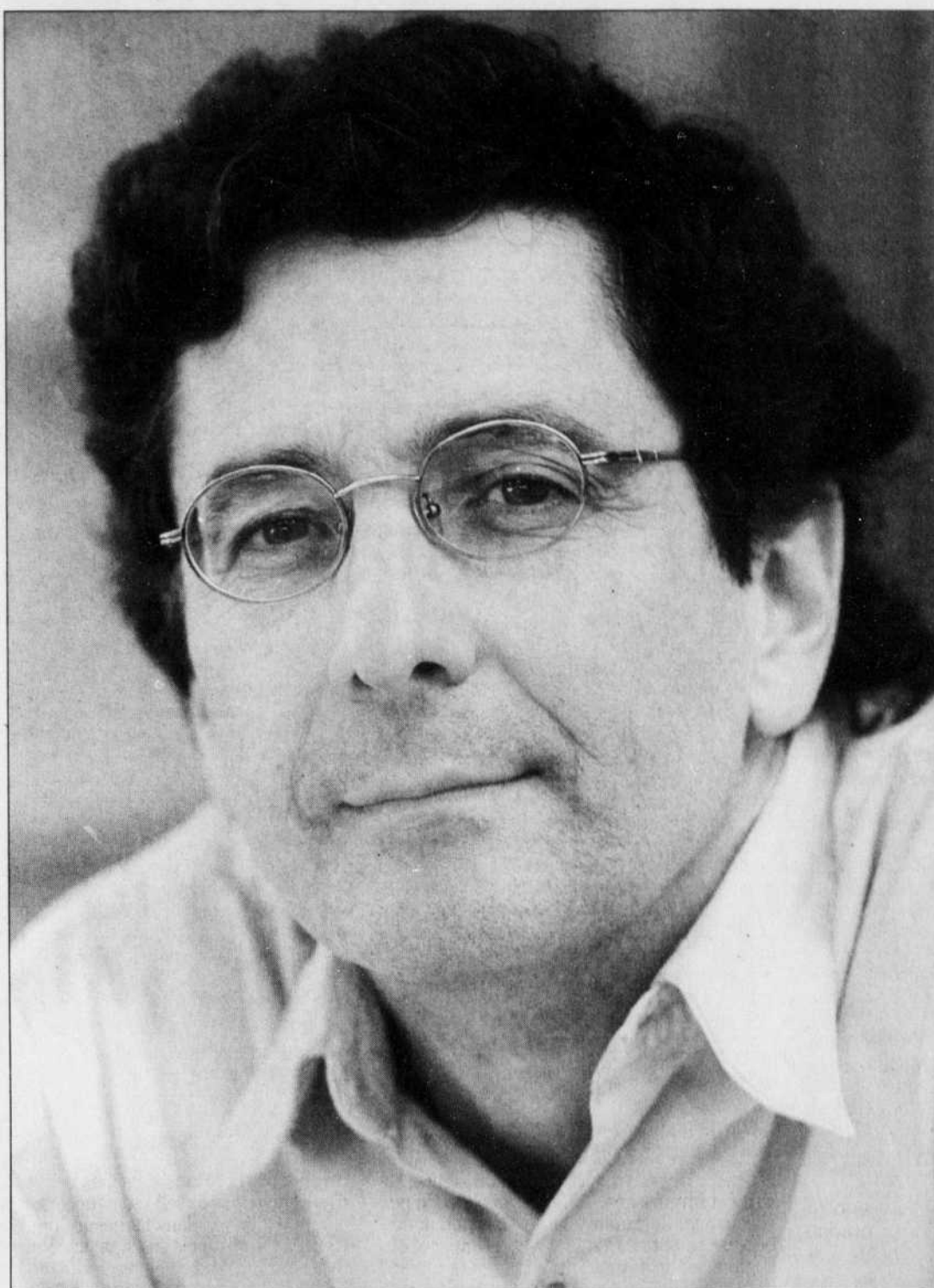
IDÉES

La perception négative des droits ancestraux

Vu «l'affirmation de la souveraineté des États», ces droits constituent pourtant un principe de conciliation essentiel



Les
autochtones
et nous



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Pierre Trudel est professeur d'anthropologie au cégep du Vieux-Montréal et a enseigné à l'Université du Québec à Montréal. Depuis plus de quinze ans, il est rattaché à la revue *Recherches amérindiennes au Québec* (RAQ). Il a participé aux travaux de la Commission royale sur les peuples autochtones ainsi qu'à des études d'évaluation environnementales dans le nord du Québec. Pour RAQ, il a dirigé la publication de l'ouvrage *Autochtones et Québécois - La rencontre des nationalismes*, actes d'un colloque tenu à l'occasion du dernier débat référendaire. Il donne régulièrement des sessions de formation sur l'équité en emploi pour Communication Interculturelle inc. Depuis la crise d'Oka, il commente l'actualité politique en matière autochtone dans les médias.

bie-Britannique aurait tendance à le démontrer.

Rappelons que la concurrence des nationalismes québécois et autochtone peut contribuer à rendre les droits ancestraux encore plus menaçants ou autrement menaçants. Monter en épingle ou généraliser à outrance certains aspects du discours identitaire des Amérindiens — abusivement associé à du nationalisme ethnique ou à de l'apartheid juridique — fait en sorte que le «nous» québécois nie l'«autre» autochtone comme l'«autre» anglophone nie le «nous» québécois. (Faute d'espace ici, le lecteur peut consulter *La Négation de l'Autre dans les discours nationalistes des Québécois et des autochtones*, récemment réédité dans le collectif *Les Nationalismes au Québec*, sous la direction de Michel Sarra-Bournet et J. Saint-Pierre.)

Nature des droits ancestraux et perceptions négatives

La méconnaissance des droits ancestraux des peuples autochtones contribue sûrement au fait qu'ils sont mal acceptés. Connaître leurs origines et un peu d'histoire nous permet de mieux saisir l'évolution actuelle. Les droits ancestraux se distinguent du droit des minorités par le fait qu'ils dépassent la protection relative à la langue et à la culture. Ils sont plus clairement associés au territoire et à son utilisation; la nouvelle Constitution canadienne de 1982 les reconnaît à l'article 35 (1). Le Québec reconnaît également les droits ancestraux dans la mesure où ils ne portent pas atteinte aux principes d'intégrité territoriale et de souveraineté de l'Assemblée nationale. Avant de distinguer les divers droits ancestraux, tentons de cerner leur nature générale en nous référant au dernier jugement de la Cour suprême, rendu le 24 mai 2001 (le cas Mitchell), au sujet de la circulation et du commerce transfrontaliers entre les États-Unis et le Canada.

Ce qui se dégage de l'analyse des juges, c'est que les droits ancestraux ont changé depuis un certain temps. Auparavant, les «intérêts et lois des sociétés autochtones» avaient été incorporés à la *common law* au moyen de l'«affirmation» de la souveraineté de la Couronne britannique et subissaient le pouvoir presque absolu de réglementation fédérale. La cour avait bien reconnu un titre foncier limité mais celui-ci pouvait faire l'objet d'une extinction. Les droits des

autochtones n'existaient pas en soi et avaient alors tendance à coïncider avec ceux reconnus par l'État et la *common law*, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. «L'affirmation du pouvoir souverain était confondue avec les intérêts du titre féodal de façon à priver les autochtones de tout droit sur leurs terres traditionnelles ou même sur les activités liées à l'utilisation de ces terres», rappelle le juge Binnie dans le récent jugement Mitchell de la Cour suprême.

Le premier signal d'un renversement de situation vint en 1973, avec le jugement Calder, décrétant que ces droits provenaient du fait que les autochtones constituaient des sociétés organisées avant la venue des Européens et qui avaient conservé jusqu'à ce jour une partie de leurs droits de peuples souverains, s'ils n'ont pas été éteints explicitement. L'affirmation de la souveraineté britannique ou canadienne ne suffisait donc plus pour démontrer que les droits ancestraux n'existaient plus. Il faudrait une intention claire formulée par la Couronne.

Cependant, et cela vaut tout aussi bien avant qu'après l'adoption de la Constitution de 1982, la souveraineté des peuples autochtones reste réduite puisqu'il peut toujours y avoir incompatibilité de ces droits avec la Couronne. Cependant, cette incompatibilité constitue désormais un argument qui doit être employé avec prudence. En effet, dans le cas Mitchell, le juge Binnie parle de souveraineté «fusionnée». (A remarquer que dans ce jugement, contrairement à l'opinion des deux juges minoritaires qui ont affirmé que le commerce transfrontalier serait un droit ancestral incompatible avec la souveraineté du Canada, le juge en chef refuse quant à lui de se prononcer à savoir dans quelle mesure cette souveraineté porte atteinte aux droits reconnus par l'article 35 (1) de la nouvelle Constitution, droits qui ne coïncident pas avec ceux reconnus antérieurement par la *common law*. Selon lui, il faudrait poser directement la question à la Cour suprême.)

Donc, de 2 à 3 % des Canadiens, les peuples autochtones, ont des droits spécifiques que n'ont pas les autres Canadiens. Une partie importante de ces droits est composée d'activités (coutumes, pratiques et traditions) qui existaient avant l'arrivée des Européens et qui étaient au cœur de leurs cultures. En quelque sorte, il s'agit de protéger certains droits acquis. Ces

droits doivent être nécessairement conciliés avec les intérêts et activités des autres Canadiens. Le maintien de ces droits permet le maintien de ces peuples et les protège contre la disparition politique et culturelle. Ces droits sont en outre conformes au droit international. D'où la priorité donnée à ces pratiques devant celles des autres Canadiens.

Pourquoi alors est-il si important de distinguer les pratiques antérieures et postérieures à la venue des Européens? Loin de relever strictement du maintien de l'identité, ce critère renvoie également au principe d'égalité entre les autochtones et les autres Canadiens. Selon Carol Hilling, c'est pour respecter l'obligation de conciliation avec les intérêts de la majorité canadienne que ces droits se limitent aux activités d'avant son établissement en Amérique. Les pratiques autochtones qui se sont développées après la venue des Européens ne sont donc pas des droits ancestraux parce que «[...] ces activités étaient essentiellement de nature commerciale et, compte tenu de la priorité qui doit être accordée aux droits ancestraux, elles bénéficieraient d'un grand avantage dans leur concurrence avec les activités commerciales des non-autochtones» (Paroles de droits, volume XIV, n° 2).

Malgré ce qui précède, il ne faudrait pas s'étonner de constater que le droit ancestral soit parfois composé de pratiques qui tirent leurs origines après la venue des Européens. En effet, les droits issus des traités reflètent l'intention claire de la Couronne et peuvent donc, cette fois-ci, déborder des pratiques précédant l'arrivée des Européens. Notons qu'il existe diverses catégories de traités: ceux dits numérotés (ou de cession de terres), qui reconnaissent des droits très limités, et ceux qui découlent de la période d'alliance militaire, qui n'ont pas éteint le titre aborigène et reconnaissent divers droits. Il s'agit habituellement d'activités antérieures à la venue des Européens, mais pas nécessairement. (Le jugement Marshall reconnaît un droit limité de vendre des anguilles à des non-autochtones.)

Le titre aborigène qui existe toujours sur de vastes territoires serait quant à lui le droit ancestral qui pourrait attribuer le plus grand pouvoir aux autochtones et éventuellement le plus d'avantages économiques. Dans un ouvrage qui vient de paraître, Renée Dupuis écrit: «Ainsi, contrairement à un droit ancestral de pêche, par exemple, le contenu du titre aborigène comporte un droit d'utilisation de la terre, qui n'est pas limité à des usages traditionnels et habituels de la part des autochtones. Il peut faire l'objet de plusieurs types d'utilisation, comme c'est le cas pour les réserves indiennes: de l'utilisation à des fins publiques jusqu'à l'utilisation à des fins résidentielles, en passant par divers usages industriels et commerciaux. La Cour suprême a en outre considéré que le titre aborigène comprend les droits miniers...» (Quel Canada pour les autochtones?, page 108). Ici encore, on retrouve une limite à ces pratiques découlant du titre aborigène. Il est question du «lien traditionnel entre les autochtones et leurs terres» et de la «nature» de cette occupation. J'imagine que la cour ou les politiciens vont finir par définir ce droit plus précisément. Donc, dans certaines régions, le titre aborigène subsiste toujours, et l'État doit désormais obligatoirement consulter les autochtones avant d'y porter atteinte. La nature de la consultation est en relation avec l'importance de l'atteinte au droit et peut aller jusqu'au droit de veto ou de consentement de la part des autochtones. (La reconnaissance de ce titre aborigène explique l'attitude nouvelle des gouvernements du Québec et de Terre-Neuve qui, par exemple, affirment vouloir consulter et obtenir le consentement des Innus dans le cadre d'un projet hydroélectrique au Labrador. Il semble d'ailleurs que le premier ministre actuel du Québec étende cette obligation de consulter et d'obtenir le consentement aux Cris du Québec dans le cadre d'un nouveau projet hydroélectrique à la Baie-James.)

La Convention de la Baie-James et le traité des Nisga'a constituent des traités modernes qui découlent de l'existence, dans le Nord québécois et le nord de la Colombie-Britannique, de titres aborigènes qui n'avaient pas été éteints au moyen des traités de cession de terre. Malgré un vocabulaire différent, ils définissent plus précisément les droits ancestraux associés au territoire, la compétence politique et la conciliation entre les intérêts divergents.

Pour concilier les intérêts des Canadiens, l'État détiend le pouvoir de porter atteinte aux droits ancestraux pour des motifs impérieux et réels. Les motifs sont nombreux et comprennent la conciliation de ces droits avec les activités économiques des autres Canadiens. Ce sont les politiciens, selon la cour, qui doivent négocier et s'entendre pour définir plus précisément ces droits ancestraux et les rendre ainsi acceptables à toutes les parties. Vu la croissance démographique des autochtones et compte tenu de leur force politique tout comme de leur niveau de pauvreté, on comprendra que ces droits concernent de plus en plus des pratiques et des pouvoirs qui dépassent le strict maintien de l'identité culturelle des peuples, pour déboucher sur des enjeux économiques et politiques. Par exemple, le juge en chef de la Cour suprême écrit, dans le jugement Mitchell: «Je note, sans autre commentaire, les difficultés pratiques inhérentes à la définition d'un «petit négoce d'une ampleur non commerciale» et le fait évident que de nombreux petits actes de commerce peuvent devenir un commerce de grande ampleur» (page 11).

Le vote majoritaire d'une population ne change pas le droit des peuples, pas plus que les décisions du plus haut tribunal d'un pays. Le débat sur la nature de ces droits et le fait d'y porter atteinte continuera. Les droits ancestraux ne disparaîtront pas par enchantement. Vu «l'affirmation de la souveraineté des États», ils constituent un principe de conciliation. C'est à partir d'une meilleure connaissance des faits, et des perceptions de ces faits, que l'on peut agir sur la réalité.

piertrudel@sympatico.ca

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine : Gerald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Valérie Dufour (général), Marie-Andrée Chouinard (éducation) Yves d'Avignon (sports); Paule des Rivières (éditorialiste), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Benoit Munger (responsable du site Internet), Brian Myles (justice et faits divers), Isabelle Paré (santé); Michel Garneau (caricaturiste); Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Duclos et Christine Dumazet (relucteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle : Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon (bédiate), Paul Cauchon (caricaturiste), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma); à l'information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Claude Lévesque, Claude Turcotte; à l'information internationale : Jean-Pierre Legault, Guy Taillefer, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique : Hélène Buzzetti, Manon Cornuier (correspondantes parlementaires à Ottawa), François Cardinal, Mario Cloutier et Robert Durrine (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maude Rioux Soucy, Marie-Claude Pettit (comm); La documentation : Gilles Paré (directeur); Brigitte (correspondantes parlementaires à Québec), Rachel Rochefort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING, Jacqueline Avril, Jean de Billy, Manon Bouchard, Gyslain Côté, Marlene Côté, Martin Fournier, Véronique Géraud, Anouk Hurlbut, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Laurence Thériault (directrice adjointe), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaire); LA PRODUCTION Christian Goulet (responsable de la production), Claudine Bédard, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Corbières, Donald Filion, Yanick Martel, Olivier Zaida. PROMOTION ET TIRAGE, Johanne Brien (responsable à la clientèle), Hélène Gervais, Dominique Larivière, (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Olivier Lachambre (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (secrétaire administrative), Danielle Laperrière, Caroline Perrier, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

C'est l'été
à la Chaîne culturelle!

chaîne culturelle
Radio-Canada

Détails sur la programmation estivale en page 8 de L'agenda du Devoir

Nomination au Devoir

Michel Venne devient directeur de l'information

Michel Venne occupera à compter de lundi la fonction de directeur de l'information au Devoir. Il succède à Claude Beaugrand, qui quitte le journal pour occuper de nouvelles fonctions dans un groupe de presse.

La nomination de M. Venne a été annoncée hier par le directeur du journal, Bernard Descôteaux, qui a souligné le parcours exceptionnel de M. Venne dans le journalisme écrit. Son expérience, sa rigueur professionnelle, son sens de la nouvelle en faisaient le candidat tout désigné pour occuper cette fonction, a-t-il dit.

Agé de 41 ans, M. Venne est entré au Devoir à l'automne 1990. Il a d'abord été correspondant parlementaire à l'Assemblée nationale. Depuis 1999, il occupait le poste de rédacteur en chef adjoint. Tout en faisant partie de l'équipe éditoriale, il avait la responsabilité de la page Idées et coordonnait au surplus la section politique du journal. Auparavant, il avait travaillé à la Presse canadienne, au quotidien Le Matin et au journal communautaire Liaison Saint-Louis.

Les qualités professionnelles de M. Venne ont été reconnues par plusieurs prix. Ces dernières années, il a reçu la bourse Michener ainsi que la mention d'honneur du prix Michener, la bourse Nord-Sud et le prix Judith-Jasmin. Il a une formation universitaire en communications et en science politique. Il est l'auteur de deux essais portant, l'un sur la protection de la vie privée, l'autre sur l'autoroute de l'information. Il a dirigé le recueil *Penser la nation québécoise* publié aux Éditions Québec Amérique à la suite de la série parue dans *Le Devoir* à l'été 1999.

M. Beaugrand occupait pour sa part le poste de directeur de l'information depuis six ans. Gestionnaire polyvalent, il a, en plus de diriger la salle de rédaction, supervisé le lancement de notre supplément *L'Agenda*, procédé à la réinformatisation du journal puis coordonné la refonte de notre site Internet *ledevoir.com*. M. Descôteaux a souligné son importante contribution au développement du journal. M. Beaugrand sera directeur des projets spéciaux chez Médias Transcontinental.

Des économies de 330 millions

Québec (PC) — Le gouvernement québécois a économisé en frais de loyer quelque 330 millions depuis cinq ans, en rationalisant les espaces qu'il occupe dans ses édifices. Cette économie a été réalisée par la Société immobilière du Québec (SIQ), l'organisme qui sert de bras immobilier au gouvernement québécois. La SIQ administre un parc immobilier comprenant 2,7 millions de mètres carrés en espaces, ce qui en fait un des plus importants gestionnaires immobiliers du Québec, indique le rapport annuel que la SIQ vient de publier. Le parc immobilier de l'organisme regroupe 1010 immeubles répartis à travers le Québec, notamment des édifices à bureaux, des palais de justice, des établissements de détention, des postes de police et des centres de transport. En 1995, la SIQ a commencé à rationaliser les divers baux que les ministères et organismes du gouvernement détenaient un peu partout. Cette mise en ordre a été possible quand le marché immobilier était favorable aux locataires. La SIQ a alors diminué le taux des espaces qui étaient inoccupés pour faire baisser la facture des loyers. C'est ainsi qu'on a atteint au 1^{er} mars dernier un taux de vacance de 1,6 %. Ce taux était de 6,6 % en 1997.

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courriel redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340
Par courriel petitesannonces@ledevoir.com

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

SUITE DE LA PAGE 1

du terrain, on affirme que le choix du promoteur et de son projet ne sera pas arrêté avant deux semaines mais que seulement un petit nombre de candidats, tous Canadiens, sont encore en lice. A la Ville, on dit que seul le nom du promoteur demeure encore inconnu, du fait qu'il a choisi d'être représenté par un mandataire.

La direction de l'équipe de baseball Les Expos avait renoncé en août dernier à l'option d'achat qu'elle détenait sur ce terrain. Depuis, un promoteur avait tenté sans succès d'y réaliser un complexe de production cinématographique.

«C'est le plus beau cadeau que l'on pouvait nous faire, a déclaré hier au Devoir le maire de Montréal, Pierre Bourque. Cela vient occuper un immense trou béant en plein cœur du quartier des affaires.»

D'autres projets

Et ce projet ne sera pas le seul à voir le jour dans les prochains mois, a-t-il révélé encore. La Ville lancera d'ici le mois de septembre les promoteurs à proposer des projets de développement d'une tour de logements d'une dizaine d'étages sur le terrain vague situé au coin des boulevards Saint-Laurent et de Maisonneuve, occupé seulement, pour le moment, par l'édicule d'une station de métro. Rare espace vacant municipal au centre-ville, ce terrain ne devrait pas tarder à trouver preneur, dit-on, notamment à cause de son accès direct au métro. Des commerces de-

STADE

vraient occuper son rez-de-chaussée.

Les médias avaient rapporté, durant les dernières semaines, qu'un autre projet de démolition d'un pâté de maisons et de construction d'un complexe de condominiums et d'hôtels, cette fois, était étudié de l'autre côté de la rue.

Non loin de là, rue Jeanne-Mance, au sud de Sainte-Catherine, c'est l'Équipe Spectra, producteur entre autres du Festival de jazz et des FrancoFolies, qui aurait l'œil sur le «trou affreux qu'il y a en face de l'hôtel Wyndham», dit Pierre Bourque.

Il y aura bien sûr tous ces autres projets déjà connus d'hôtels et de commerces sur le site de l'ancienne église grecque orthodoxe de la rue Sherbrooke, de tours de logements à la place de l'ancien YMCA, de tour de condominiums de 30 étages à la place d'un stationnement au coin des rues Guy et Sherbrooke, etc.

Un an après la ville bombardée

Il y a un peu moins d'un an, Pierre Bourque dénonçait au Devoir la «plaie urbaine», le «fléau» de tous ces espaces vacants, convertis souvent en stationnements, qui «défigurent» le centre de sa ville. «Il n'y a pas beaucoup de villes bombardées comme Montréal, disait-il. Dès qu'un terrain est vacant en ville, la violence s'exprime.»

Fustigeant les propriétaires qui préfèrent jouer aux spéculateurs plutôt que de permettre le développement de leur terrain, le maire de Montréal menaçait de doubler, voire décupler leur compte de taxes pour

CARTE

SUITE DE LA PAGE 1

ter le projet Cart@gène à des représentants du réseau québécois de la recherche en santé.

Autre exemple: «Si, dans une région particulière du Québec, nous débusquons une concentration du gène g53 — qui est associé au cancer — et en même temps un taux élevé de mortalité par cancer du poumon et une forte densité de fumeurs, nous pourrions envisager d'intensifier les campagnes de prévention pour limiter le tabagisme dans cette région particulière», a explicité à son tour le docteur Daniel Gaudet, titulaire de la chaire de recherche en génétique préventive et génomique communautaire et responsable des opérations du projet Cart@gène.

De même, le gène p450, qui est responsable du métabolisme des médicaments, présente parfois des mutations chez certains individus. Une de ces mutations entraîne une allergie à la codéine chez certaines personnes, une autre variante du gène provoque une intolérance aux médicaments anti-arythmiques chez 10 % des patients traités pour l'arythmie, tandis qu'une troisième protège contre le diabète. «Cart@gène permettra de voir comment se distribuent ces différentes mutations à travers le Québec», a souligné Daniel Gaudet. «Et si, dans une région donnée, on observe à la fois une fréquence élevée d'allergie aux médicaments et une présence accrue de la mutation qui prédispose à ce genre d'allergie, on incitera la population de cette région à se soumettre à des tests d'allergie», a ajouté le docteur Laberge.

Les exemples de retombées potentielles sur l'ensemble de la population abondent mais elles ne se concrétiseront probablement pas avant quelques années, soit le temps que l'on constitue la fameuse banque d'ADN (Acide Désoxyribonucléique), la molécule support de l'information génétique.

Si le projet reçoit les approbations et le soutien fi-

nancier nécessaires, on commencera le recrutement des participants dans environ un an. Environ 50 000 Québécois âgés entre 18 et 68 ans et choisis au hasard — sans biais de langue ou de groupe ethnique — recevront alors par la poste une invitation à participer au projet. Le recrutement sera proportionnel à la densité de population sur le territoire du Québec. Les personnes sollicitées seront complètement libres de s'engager dans la démarche qui consistera à donner un échantillon de leur sang (pour en isoler l'ADN) et répondre à un questionnaire de santé. Les informations recueillies dans ce questionnaire de même que le matériel biologique (sang) seront aussitôt anonymisés afin de préserver la confidentialité. Il ne sera donc pas possible aux participants de recevoir des informations sur leur bagage génétique.

Les participants qui le désirent pourront toutefois s'inscrire sur une liste de rappel qui servira lors de la seconde phase du projet Cart@gène. À la suite de l'élaboration de la carte génétique du Québec, des recherches sur des phénomènes génétiques particuliers mis en évidence par la carte de distribution pourront alors être lancées. Les investigateurs pourront dans ce cas solliciter les participants qui avaient consenti à se prêter à ces éventuelles recherches. Et les participants pourront cette fois bénéficier des résultats obtenus, s'ils le désirent.

Projet scientifique, Cart@gène se veut également un projet de société en raison de l'ampleur du projet, des importantes retombées qu'il devrait avoir sur la prévention des maladies et l'amélioration des services de santé... mais aussi parce qu'il touche à la substance la plus intime de chaque individu: son bagage génétique. De délicates questions éthiques ont justement été soulevées lors de l'atelier.

La population est ainsi invitée à faire part de ses préoccupations et de ses propositions sur le projet Cart@gène à l'adresse <www.rmga.qc.ca>.

FRANCOPHONIE

SUITE DE LA PAGE 1

Mais le candidat le plus pressenti du côté africain reste l'ancien président sénégalais Abdou Diouf, qui a laissé sa place l'an dernier au leader de l'opposition Abdoulaye Wade. Le passage de ce dernier cette semaine à Paris pourrait permettre de lancer la candidature de Diouf, qui jouit d'un grand prestige pour avoir favorisé dans son pays une transition en douceur, chose rare en Afrique.

Comme il n'est pas question d'imposer un secrétaire général au principal bailleur de fonds, le ballet diplomatique est intense ces jours-ci à l'Élysée. Jacques Chirac rencontrait lundi le président ivoirien Laurent Gbagbo, mardi le président Abdoulaye Wade et hier le Gabonais Omar Bongo. Selon un diplomate, le nom du prochain secrétaire général devrait être arrêté d'ici un mois tout au plus. Les hôtes libanais ne souhaitent pas que les 51 membres de la Francophonie viennent se crêper le chignon à Beyrouth.

Selon plusieurs sources, le président sénégalais ne serait cependant pas pressé de proposer trop rapidement la candidature de son ancien adversaire politique, qui lui a déjà fait subir la prison. Celle-ci recueillerait pourtant un large appui parmi les pays africains qui traînent un contentieux avec Boutros Boutros Ghali depuis l'époque où il était secrétaire général de l'ONU. Ce dernier a d'ailleurs souhaité hier «un dialogue non seulement entre le monde francophone et arabophone, mais aussi entre le monde arabophone et africain».

On se rappellera que Boutros Boutros Ghali, à qui Jacques Chirac avait promis la Francophonie après son congédiement de l'ONU par les Américains, avait été imposé par la France au Sommet de Hanoï en 1997. Son élection s'était accompagnée de la promesse de laisser rapidement la place à un représentant de l'Afrique noire. Du côté français, certaines sources laissent entendre que la France se juge aujourd'hui libre de toute dette envers Boutros Ghali.

On dit que le Canada penche plutôt en faveur de Boutros Boutros Ghali, à moins qu'un consensus se dégage sur un autre nom. Le Québec a depuis longtemps laissé savoir sa préférence pour un candidat de l'Afrique noire parce que, dit-on, les Africains représentent l'avenir du français dans le monde.

Le troisième candidat déclaré est l'ambassadeur du Congo-Brazzaville à Paris, Henri Lopes. Déjà candidat à Hanoï en 1997, Lopes a été premier ministre de son pays et fonctionnaire de l'UNESCO. Sa candidature est soutenue par son président, Denis Sassou Nguesso, et le président gabonais, Omar Bongo. Ce dernier a d'ailleurs publiquement déclaré son opposition au renouvellement du mandat de Boutros Boutros Ghali.

Il y a quelques semaines, le quotidien *Libération* avait évoqué le nom du candidat battu aux élections à la mairie de Paris, Philippe Séguin. Mais cet amoureux du Québec et de la Francophonie aurait peu de chances face à un candidat africain de prestige.

Cliche s'excuse auprès des Gaspésiens

LIA LÉVESQUE
PRESSE CANADIENNE

Le ministre responsable de la région de Laval, David Cliche, a dû s'excuser hier, quelques heures après qu'il eut malencontreusement froissé les Gaspésiens en voulant vanter les Lavallois.

De passage à Laval pour annoncer des investissements, le ministre délégué à la Recherche, à la Science et à la Technologie, lui-même député de la région de Laval, a ainsi voulu vanter l'entrepreneurship lavallois: «Si les Gaspésiens étaient remplacés par magie par des Lavallois, il n'y aurait sans doute plus de problèmes d'emploi en Gaspésie, parce que l'emploi est une question d'entrepreneurship.»

Sa remarque a fait sursauter la députée libérale de Bonaventure, dans la région gaspésienne, qui lui a demandé des excuses. «C'est une déclaration scandaleuse, inconvenante et totalement méprisante, comme si les Gaspésiens étaient les

seuls responsables de la situation économique actuelle», s'est-elle exclamée.

Quelques heures plus tard, le ministre diffusait un communiqué, dans lequel il s'excusait formellement: «Je présente mes excuses aux Gaspésiennes et Gaspésiens qui auraient pu être vexés par mes propos. Je n'ai surtout pas voulu blesser les Gaspésiens, qui sont aux prises avec une situation économique difficile et de qui nous devons tous être solidaires.»

Le premier ministre Bernard Landry lui-même souligne souvent, dans ses discours prononcés partout au Québec, à quel point la situation économique de la Gaspésie le préoccupe, notamment le chômage endémique. Il a déjà annoncé une série de mesures pour tenter de sortir la Gaspésie du marasme.

Le ministre Cliche a plus tard admis que sa déclaration «portait à confusion». Il a communiqué avec des représentants politiques et socioéconomiques de la Gaspésie pour expliquer le sens de ses propos.

M. Cliche a tenté de justifier sa déclaration en ex-

les forcer à bouger. L'idée avait été très mal reçue par les milieux d'affaires et était finalement tombée à plat. Plusieurs terrains vagues n'en ont pas moins fait l'objet de projets de développement depuis, une dizaine d'entre eux sur les quelque 200 répertoriés dans le grand centre-ville, pour être plus précis.

«Ca représente un taux d'absorption de 5 % par année, dit Guy Bazinet. C'est assez important, surtout parce que l'on n'a pratiquement pas vu de nouveaux espaces vacants créés durant les dernières années. On n'a pas souvent vu cela depuis 30 ans.» Le fait que plusieurs développements immobiliers se soient faits dans des secteurs centraux ne gâche rien à l'affaire. «De plus, ce qu'il y a de bien, c'est que l'on assiste à un retour des projets résidentiels au centre-ville. Cela non plus, on n'avait pas vu cela depuis longtemps», dit le fonctionnaire.

Comment expliquer que les propriétaires de terrains aient soudainement décidé de se prêter au jeu des promoteurs? «La situation du marché a changé. Les gens estiment maintenant rentable de construire.» Cette situation perdurera tant et aussi longtemps que la croissance économique durera. «Les tendances que l'on observe dans le rythme d'entrée des projets de développement indiquent que cela se maintiendra encore quelque temps.»

Pierre Bourque se dit fier des résultats obtenus mais averti qu'il n'a pas enterré définitivement son idée de hausse de taxes. «Je n'ai pas écarté cela encore. Si ça va si bien, c'est parce que les gens savent que je leur pousse dans le dos.»

FÊTE

SUITE DE LA PAGE 1

mand Brathwaite et la partie musicale sera assurée par une kyrielle d'artistes, parmi lesquels Daniel Boucher, Nicola Ciccone, Boum Desjardins et Yelo Molo. Pour décourager ceux qui seraient tentés de profiter des festivités de la Saint-Jean pour faire de la casse, la Ville de Québec a procédé à un ménage sur ses chantiers dans la Basse-Ville et la Haute-Ville afin d'éliminer les objets qui pourraient servir de projectiles aux amateurs de sensations fortes.

Outre la ribambelle de fêtes de quartier (une centaine à Montréal), le Comité de la Fête nationale invite les familles dès 13h au parc Maisonneuve pour des activités d'animation. Ceux qui abhorrent les foules en délire apprécieront assister à la répétition du grand spectacle à 15h. Pour une ambiance plus exaltée, le rendez-vous est fixé à 21h avec la performance des Daniel Lavoie, Loco Locass, Bruno Pelletier, Richard Séguin et Marie-Jo Thériault sur la grande scène du parc Maisonneuve.

Pour profiter de la fête sans quitter le confort de son foyer, il faudra opter pour la magie de la télévision. Radio-Canada diffusera le Défilé de nuit samedi à partir de 22h et le spectacle du parc Maisonneuve à Montréal dimanche à 21h30. Les caméras de TQS seront postées à Québec pour la présentation du spectacle des plaines d'Abraham samedi, de 21h à 2h du matin.

Les prévisions de la météo laissent croire que les principales festivités vont être épargnées par la pluie. Ainsi, samedi, la pluie intermittente cessera tôt en soirée à Québec. A Montréal, la menace de nuages et d'averses devrait s'estomper en début de matinée. Le soleil est attendu pour la journée de dimanche.

Cette année, l'horaire d'ouverture des commerces obéit à de nouvelles règles et il faut y prêter une attention particulière. La Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux adoptée en 1992 stipule que les commerces doivent demeurer fermés le 25 juin si le 24 juin tombe un dimanche. C'est le cas cette année, une première depuis l'entrée en vigueur de la loi. On pourra donc faire ses emplettes dimanche.

Par ailleurs, il sera possible de se ravitailler en bouteilles de vin puisque les succursales de la Société des alcools seront ouvertes samedi, dimanche et lundi (sauf dans les centres commerciaux, fermés le lundi). Il ne faudra pas s'attendre à recevoir de courrier lundi car les employés de Postes Canada feront relâche tout comme ceux des banques. La plupart des attractions touristiques gérés par la Ville de Montréal, tels le Biodôme, le Jardin botanique, l'Insectarium et le musée Pointe-à-Callière, pour ne nommer que ceux-là, seront ouverts pendant ce long congé. C'est aussi le cas pour les piscines extérieures, la plage Jean-Drapeau et les terrains sportifs municipaux. Les bureaux Accès-Montréal, les bibliothèques de Montréal et la plupart des maisons de la culture seront fermés jusqu'à mardi. Finalement, le Planétarium sera fermé lundi.

